ANZÊME

Bulletin municipal

2017

SOMMAIRE

État civil	p 2
Mot du Maire	p 3
Ecole	p 4 et 5
Travaux école	p 6 et 7
Travaux divers/budget	p 8
Commerce/artisanat	p 9
En bref	p 10 et 11
Infos diverses	p 12 à 14
Personnalités	p 15 à 17
Com Agglo/Environnement	p 18 à 20
Associations	p 21 à 27
Revue de presse	p 27 à 28

ETAT CIVIL

12 NAISSANCES

- CHARPENTIER Mathis né à Guéret le 15 janvier
- MAGNON Paul né à Guéret le 24 janvier
- ALOUCHY Ethan né à Guéret le 1er février
- DEMAY Nolham né à Guéret le 27 février
- GUICHARD Yaël né à Guéret le 28 mars
- TOURIACHVILI GROSS-STEPHAN Alice née à Guéret le 29 mars
- ENJALRAN Adam né à Guéret le 5 juin
- CARON DROUIN Gabriel né à Guéret le 2 juillet
- CARENTON Adriel né à Guéret le 1er août
- TAMIAZZO Nathan né à Guéret le 23 août
- DAOU Swarlafaïna née à Guéret le 20 septembre
- RIGAUD Milân né à Montluçon le 24 septembre

12 DÉCÈS

- AUCLAIR Paul le 4 mars
- MAUCHAUSSAT Paulette née DAIRE le 6 août
- SOUTON Marcel le 22 août
- TOURTEAU Yvonne née RONDONNEAUD le 5 septembre
- DUCLOSSON Didier le 11 septembre
- RENON Bernard le 11 septembre
- GIRAUD Madeleine née DUCHER le 23 septembre
- RICARD Odette née FERVILLE le 1er octobre
- GUITTARD Camille le 21 octobre
- GUICHARD Philippe le 23 novembre
- LAVAUD Odette née SUDRON le 16 décembre
- JOUANNY Cyril le 28 décembre

4 MARIAGES

- APRILE Romain et GUILLEMOT Julianne le 20 février
- VALETEAU Bastien et STUPPFLER Stéphanie le 4 juin
- BERTRAND Cyrille et MALLOUK Malika le 16 juillet
- TINGAUD Jean-Philippe et MONGARNY Cynthia le 20 août

INHUMATIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL DE PERSONNES DÉCÉDÉES HORS DE LA COMMUNE

- BLONDEAU Pierre le 6 janvier
- VISCIANO Jane née VILLEMALARD le 7 juin
- PITON Andrée née VACHON le 8 décembre

NOUVEAUX HABITANTS

LE BOURG

- LAREIGNE Louis-Philippe et Valérie et leurs enfants Coraline, Pauline et Kieffer

AUBE

- *LEMAIRE Alan*

CHERFOULAUD

- MORET Éric

CHIGNAROCHE

- CORROENNE Georges et Dominique
- SANCHEZ Mickaël

CHIGNAVIEUX

- BEAUDET Dimitri et GRAZEILLES Alexandra

CLERAT

- TOURTEAU Christophe et son fils Alexis

FOURNOUE

- JAEGLE Adolphe
- RIGAUD Alexandre et MICHAUT Cynthia et leur fils Milan
- CHAPUT Joël et Mireille
- TINDILLIER Sébastien

MONTBUT

- SERVAJEAN Richard et COLASSE Gaëlle
- DALLIER Christian

PUY CHAILLAUX

- DUENAS Julien et HARTMAN Coralie
- COUDOIN Yves et DIEUSAERT Cécile et leurs filles Norah, Sohanne, Charlène et Maëlie

VENTENAT

- DEMAS Ludovic et MARCILLAT Sophie

LE VIGNAUD

- ARTAUD Éric et COURONNE Nadège

MAIRIE D'ANZÊME

Horaires d'ouverture du secrétariat au public

Lundi	de 13 H 30 à 17 H 30
Mardi	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Mercredi	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Jeudi	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Vendredi	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30

Le 1er samedi de chaque mois de 8 H 30 à 12 H.

Permanences de M. le Maire

Tous les mercredis de 10 H à 12 H
et sur rendez-vous les autres jours.

Contact

☏ 05.55.52.20.08
Mail : mairieanzeme@orange.fr
Site internet : http://www.anzeme.fr/

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2017, avec l'ensemble du conseil municipal, je présente à tous les Anzêmois et Anzêmoises mes meilleurs vœux pour une année pleine de joie, de bonheur et de santé entourés de nos familles et nos amis ; une année où l'optimisme l'emporte sur le reste.

Bien sûr, vous pouvez compter sur le conseil municipal pour se battre comme il l'a toujours fait pour l'avenir de la commune et cela réclame de plus en plus d'énergie à une époque où sont privilégiées les structures régionales et intercommunales face aux départements et communes.

En 2016, la fusion des 3 régions Limousin, Poitou-charentes, Aquitaine a vu le jour au sein de la Nouvelle Aquitaine. Au 1er janvier 2017, après plusieurs fusions, il ne reste plus que 7 grandes intercommunalités sur le département. La communauté d'agglomération du Grand Guéret n'aura pas à subir de changement car elle reste dans sa configuration actuelle même si les années à venir pourraient voir certaines communes limitrophes faire le choix de la rejoindre après accord partagé.

Face à tous ces bouleversements et à une Creuse qui perd encore chaque année des habitants, Anzême s'en sort plutôt bien. La population totale a atteint 576 habitants et, contrairement à des idées reçues, la part des moins de 15 ans (16,5%) est plus grande que celle des plus de 75 ans (11%) et celle des moins de 30 ans (31,6%) plus grande que celle des plus de 60 ans (28,2%) ! Le renouvellement de la population est aussi une réalité : 27,5% des ménages ont emménagé sur la commune il y a moins de 5 ans ! Comment ne pas se réjouir de voir inscrits sur l'état civil 2016, 12 naissances et 4 mariages ; comment ne pas se féliciter de notre école fraîchement rénovée qui pourra accueillir dans des conditions favorables les effectifs devenus supérieurs à 60 élèves ; comment ne pas être reconnaissant envers les employés communaux, les bénévoles des associations, celles et ceux qui se sont investis dans les activités périscolaires, toutes les personnes qui font, à titre individuel ou collectif, privé ou public, qu'on parle en bien d'Anzême et qu'on la cite souvent en exemple. La commune continuera à fédérer toutes ces énergies, à inciter, à développer et accompagner tous les projets qui vont dans le bon sens.

Saluons également le fort attachement civique avec un nombre record de 37 inscriptions sur la liste électorale en 2016 (il y a même eu 8 inscriptions le seul 31 décembre !), effet probable des futures élections présidentielles et législatives.

Enfin, dans le dernier bulletin, je vous faisais part du projet de parc éolien sur la commune et de la procédure légale prévue. Ce projet qui implique de nombreuses conséquences énergétiques, économiques, paysagères… suscite de nombreux débats comme en leur temps la construction des barrages. Après instruction par les différents services de l'Etat, 2017 sera l'année où chacun pourra, lors de permanences, venir poser ses questions, donner son avis… Ce sera également le cas lors de l'enquête publique.

Encore une fois, je vous souhaite une très bonne année 2017 et une bonne lecture de ce bulletin qui retrace les travaux, animations et évènements qui ont ponctué l'année passée.

Alain FAVIERE
Maire d'Anzême

ECOLE

LE « FAIRE ENSEMBLE » FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA VIE DE LA COMMUNE ET L'ÉCOLE EST UN BEL EXEMPLE DE PARTAGE DE SAVOIRS, D'INITIATIVES RÉALISÉES EN COMMUN ET MISES EN PRATIQUE ENSEMBLE POUR L'ÉVEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE AUX ACTIVITÉS MANUELLES, À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE LA VIE EN SOCIÉTÉ

Tous les élèves, enseignants et personnels de l'école vous souhaitent une belle et heureuse année 2017 !

En ce début d'année, nous avons la joie d'accueillir dans notre école 3 nouveaux élèves, dans la classe de maternelle : Nolan, Amarillys et Pauline. A la rentrée de janvier, l'effectif de l'école est donc de 62 élèves, répartis en 3 classes. Tous ces enfants profitent cette année d'une école toute neuve, avec un tout nouvel espace de jeux et d'une table de ping-pong. Ils seront sollicités durant cette année scolaire pour poursuivre les aménagements extérieurs (cour, jardin), en lien avec les activités périscolaires.

Je profite de ce bulletin pour remercier les nombreux spectateurs du spectacle de Noël de l'école, qui a eu lieu dans la salle des fêtes de la commune. Les enfants ont présenté des danses et des chants sur la thématique « Autour du Monde ». Ce travail a en partie été mené par le Conservatoire Départemental, avec notre intervenante Patricia qui est intervenue dans les classes de CP-CE1 et CE2-CM tout au long du trimestre dernier.

Aux projets classiques et reconduits d'année en année (rencontres sportives, sorties musées et cinéma, ludothèque, médiathèque, piscine), nous nous engageons cette année sur d'autres pistes : travail autour de l'eau pour les maternelles avec des interventions du CPIE des Pays Creusois, découverte du judo et mise en place d'un spectacle musical autour des « Femmes dans le monde de la Musique » pour les plus grands avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse. Enfin, les élèves seront associés à un projet de longue haleine qui concernera tous les habitants, la réalisation d'un sentier d'interprétation sur la commune.

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec nos remerciements pour votre soutien.

L'Equipe enseignante.

De la rentrée au repas de Noël, en passant par les activités péri scolaires, un trimestre de la vie à l'école en photos

L'équipe enseignante et les agents communaux au complet, les groupes se reforment dans la cour et dans le tout nouveau couloir aux couleurs vives l'on aide les enfants à trouver leur porte manteau, *ci-dessous*

Mais… c'est l'heure.. La cloche a sonné.. On se met en rang sous l'œil des parents et de M. le Maire. La cour vue d'en haut, *ci-dessus.* Et, Sandrine a rejoint ses cuisines, *à droite Ci-dessous,* l'atelier poterie avec Eliane et Paulette. La venue du Père Noël et le repas de Noël qui annoncent la fin du trimestre.

ECOLE (suite)

Tout comme leurs collègues du secteur technique, les agents communaux qui travaillent à l'école ont plusieurs missions et leur polyvalence est mise à rude épreuve. Entre les activités périscolaires, la garderie, la cuisine, le ménage, l'aide aux enseignants, les journées sont bien remplies

- Sandrine BALLERE assure la cantine, la garderie du matin et le ménage.
- Adeline BEAUJOIN assure l'animation des activités péri éducatives, l'aide à la cantine, le ménage et la garderie du matin et du midi .
- Marie-Zoé CONAN assure le ménage et la garderie du midi et du soir
- Carole GOUTTEFANGEAS assure l'aide à la classe maternelle et la garderie du midi.
- Angélique PIRES assure la garderie de l'après-midi.

A l'heure de l'individualisme galopant et du repli sur soi, les activités périscolaires sont à l'inverse un bel exemple de l'ouverture aux autres. Merci à tous ceux qui s'investissent pour assurer les animations et aider à l'encadrement lors des sorties, créant ainsi un lien intergénérationnel au sein de l'école.

La commune assure chaque jour 2 activités périscolaires en plus de la garderie (7h-9h, 12h30-13h30, 15h45-18h30).

- Activités avec Adeline Beaujoin : travaux manuels autour du recyclage, poterie, modelage, construction de jeux géants...
- Découverte de la nature avec un animateur du CPIE
- Sports collectifs et jeux coopératifs avec des animateurs de l'USEP
- Activités ludiques et jeux coopératifs avec un animateur de l'ADPEP 23
- Musique et chant avec un animateur de la FOL
- Activités radiophoniques avec un animateur de Radio Pays de Guéret
- Initiation à la programmation informatique (Jean Renon)
- Découverte de la pêche (Roger Virlogeux et Jacky Gallerand)
- Peinture sur porcelaine (Eliane Duclosson et Paulette Réveil)
- Découverte du rugby avec des animateurs du RCG (nouveau!!!)

BIBLIOTHEQUE

Toujours dans un même esprit d'ouverture, la nouvelle bibliothèque sera animée par une employée communale et des bénévoles issus de la population en partenariat avec la bibliothèque départementale et la bibliothèque multimédia du Grand Guéret.

Après les travaux d'agrandissement de la classe de CE2-CM à l'école, les locaux de la bibliothèque s'étaient fortement réduits et étaient devenus trop exigus. Lors du conseil municipal du 4 juillet 2016, il a été décidé de les transférer dans les locaux de l'épicerie devenus libres au rez-de-chaussée du bâtiment communal. Les employés communaux y ont effectué les travaux nécessaires : retrait du vieux mobilier, peinture, pose d'un nouveau revêtement de sol, création d'un WC... La bibliothèque départementale de la Creuse et la bibliothèque multimédia du Grand Guéret vont compléter le mobilier et amener les fonds. La réouverture est prévue dans le premier trimestre 2017. Dans ces nouveaux locaux plus adaptés, une équipe de bénévoles va s'occuper de dynamiser cette activité avec de nouveaux horaires d'ouverture (probablement le mercredi), des animations, des actions en direction des Anzêmois. Une employée communale assurera également une permanence et l'accueil des élèves des classes de l'école. A suivre donc...

TRAVAUX/ECOLE

Retour en images sur une année de travaux à l'école. Une année durant laquelle il a néanmoins été nécessaire de revoir toute une organisation fonctionnelle pour permettre aux enseignants de faire la classe dans de bonnes conditions et aux personnels de la cantine de préparer les repas pour plus de 50 enfants. Toutes les salles municipales avaient été réquisitionnées et si nous avons pu constater quelques désagréments surtout pour ce qui est de la location de la salle polyvalente, nous devons ici remercier tout un chacun pour leur compréhension : enseignants, personnels communaux, responsables associatifs, particuliers…

Façade place de la Mairie, avant, pendant et après les travaux

Façade arrière, avant, pendant et après les travaux

Cuisine, avant, pendant et après les travaux

Classe de cycle 2, classe de maternelle et extérieurs, après les travaux

TRAVAUX/ECOLE (suite)

Et enfin, le hall d'accueil, le réfectoire et les wc adaptés aux petits et très colorés

Pour cet aménagement remarquable, d'un coût TTC total de 672 940,11 €, salué par Monsieur le Préfet de la Creuse et les élus à l'occasion de l'inauguration qui a eu lieu le 02 juillet dernier la commune a obtenu des aides pour un montant global de 402 065,33 € et recevra dans les toutes prochaines semaines 110 389,09 € de TVA récupérable. La commune aura donc investi en fonds propres 160 485,69 €, voir tableau ci-dessous, elle aura aussi contribué à faire travailler les entreprises de bâtiment locales.

Traditionnel coupé de ruban par les autorités

Le ruban distribué aux enfants en souvenir

Et enfin, le temps des discours

Extraits du discours prononcé par Alain FAVIERE, Maire d'Anzême, pour l'inauguration de la nouvelle école

« Aujourd'hui, l'école d'Anzême est à l'honneur. Je me souviens avec émotion de mon arrivée il y a presque 25 ans en tant que directeur de l'école. J'arrivais d'une commune où le maire avait comme citation « l'école ça coûte cher et ça ne rapporte rien ». Sa commune n'a d'ailleurs depuis longtemps plus d'école. Alors imaginez ma joie quand arrivé à Anzême et accueilli par le maire de l'époque Jean Louis Virlojeux j'entendais enfin un tout autre discours. « Ici, me disait-il l'école, c'est le cœur du village et c'est son avenir alors nous faisons tout pour elle». J'ai pu vérifier par la suite que cela n'était pas des mots en l'air. La commune a toujours accompagné les projets de l'école et son maire s'est démené comme un beau diable à chaque fois qu'il a fallu l'aider...

Heureusement, les efforts de la commune ont payé et jusqu'à ce jour les effectifs n'ont pas cessé d'augmenter. Ainsi, pour les quatre prochaines années, nous sommes assurés d'avoir une soixantaine d'élèves dans notre école. Le revers de la médaille est que les locaux devenaient alors trop petits. À mon tour, avec le conseil municipal, de suivre l'exemple de Jean Louis Virlogeux et de préparer l'avenir de l'école. Pour cela il était nécessaire d'assurer pleinement notre compétence communale concernant les locaux scolaires en offrant les meilleures conditions d'accueil et de fonctionnement au service public et laïc d'éducation nationale si essentiel à la vie de nos communes rurales. Merci aux conseillers municipaux qui ont porté ce projet à bout de bras du début à la fin. Les réunions ont été nombreuses, les questions de financement se posaient mais nous avons su tenir le cap pour en arriver aujourd'hui à cette inauguration. »

Le Conseil Municipal a également chaleureusement remercié les partenaires de l'opération : la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine pour leur aide financière.

Dépenses	Recettes	
672 940,11 € TTC	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	15 000,00 €
	Etat – D.E.T.R.	325 948,33 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	61 117,00 €
	FCTVA	110 389,09 €
	Fonds propres de la Commune	**160 485,69 €**

LES TRAVAUX

ETRE AGENT COMMUNAL DANS UNE PETITE COMMUNE DEMANDE DE NOMBREUSES COMPÉTENCES, CE SONT SOUVENT DES EMPLOYÉS POLYVALENTS QUE L'ON VOIT AUSSI BIEN À L'ENTRETIEN AU BORD DES ROUTES ET DES PISTES, QUE DANS UN BÂTIMENT À PEINDRE OU À INSTALLER DU PETIT MATÉRIEL…

Durant l'année écoulée Francis Salskouski et Jean-François Clauss ont :

- Taillé des arbres, nettoyé le bourg, planté et arrosé les bacs de fleurs, effectué des petits travaux de maçonnerie, de menuiserie, entretenu le matériel (tracteurs, tracteur tondeuse, épareuse, banqueteuse, et petit matériel)
- Réalisé des travaux courants d'entretien des bâtiments, posé le point à temps sur les routes, mis en place des panneaux de signalisation, rebouché des trous sur les pistes, curé les fossés, débouché et réparé des aqueducs, réalisé les aménagements intérieurs de la future bibliothèque, affiché et distribué les informations en direction de la population.
- A l'école, ils ont déménagé et réaménagé les salles de classes et de la cantine au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ils ont également mis en place la clôture de l'école nécessaire à la sécurité pendant les travaux. Enfin, ils ont monté les jeux extérieurs.
- **Comme c'était le cas autrefois avec les 3Lacs, Francis et Jean-François assurent pour le compte de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, l'entretien des espaces verts et des logements touristiques situés sur les sites de Péchadoire (plage, camping, mobilhomes...) et du Puy Chaillaux (gîtes, salle commune...). Cela occupe une bonne partie de leur emploi du temps mais cette mise à disposition est remboursée à la commune. Cette année, les employés sont également intervenus souvent pour épauler les travaux à l'école.**

La commune a également confié un certain nombre de travaux aux entreprises locales

- Electricité du logement de la Poste - entreprise Paroton : 8 082 € *(3 231€ d'aide du Département)*
- Fenêtres des logements mairie et Poste - entreprise Le Fenêtrier : 7 274 € *(35 % d'aide de l'Etat)*
- Pilier du mur du cimetière - entreprise Carenton/Contarin : 936 €
- Routes : les travaux ont été réalisés par EVOLIS23 et ont concerné : le village de Péchadoire 19 651 €, le village de Montbut : 12 094 €, le village de Ventenat : 12 564 €, la portion de route entre Chignaroche et Veillères : 11 441 €. *Pour ces travaux, la commune a reçu une aide de l'Etat à hauteur de 30 %.*
- Pose d'un regard et busage d'une traversée de route à Courtille - EVOLIS : 1 000 €
- Taille sur les routes - entreprise Simonneton : 4 358 €.

POUR PLUS DE LISIBILITÉ, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 REPRIS SOUS FORME DE CAMEMBERTS PERMET UNE COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2014

Dépenses de fonctionnement 2015*

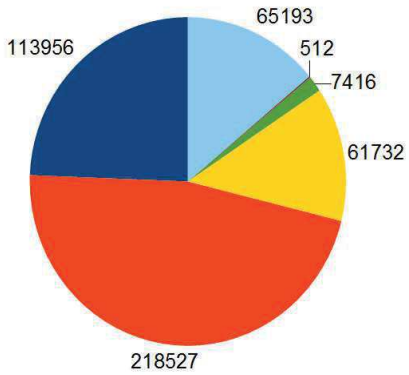

1 2 3 4 5 6

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT DIVISÉES EN SIX CATÉGORIES :

- **Les charges à caractère général 113 956 €**: achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...
- **Les charges de personnel 218 527 €**: salaires et charges sociales
- **Les charges de gestion courante 61 732 € :** subventions et participations (dont 32 105 € à EVOLIS 23, anciennement SIERS, pour les travaux et le remboursement des emprunts des travaux), indemnités des élus...
- **Les charges financières 7 416 € :** intérêts des emprunts, frais de renégociation...
- **Les charges exceptionnelles 512 € :** titres annulés, subventions exceptionnelles...
- **Divers 65 913 €** : opérations d'ordre, dotations aux amortissements et provisions...

Recettes de fonctionnement 2015*

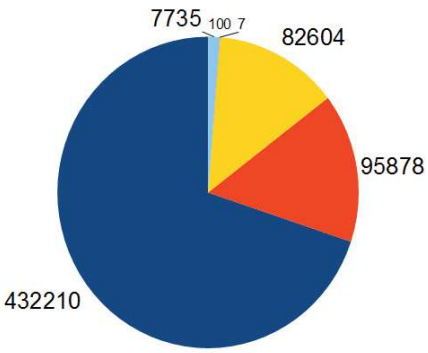

1 2 3 4 5 6

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SONT DIVISÉES EN SIX CATÉGORIES :

- **La fiscalité directe locale 432 210 €**
- **Les subventions et participations 95 878 €** de l'Etat et des autres collectivités, dont les dotations
- **Les produits courants 82 604 €**: locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics
- **Les produits financiers 7 €** : produits des placements...
- **Les produits exceptionnels 100 € :** produits des cessions d'immobilisation...
- **Divers 7 735 € :** reprises sur amortissements et provisions

** les comptes 2016 ne sont pas clos à l'heure où nous imprimons ce bulletin*

COMMERCE - ARTISANAT

COMMERÇANTS

LA TAVERNE D'ANZÊME
Nouveau propriétaire LAREIGNE Valérie
☏ 05.55.51.98.77
Mail : lapetiteprovence@outlook.fr
Ouverture le 02 janvier 2017
Menu ouvrier 13€
Menu week end, jours de fête sur réservation 17 à 27€
Concert, karaoké tous les week-ends et soirées à thème variées
Paiements acceptés : chèque, espèces, CB

LE BAR DE LA PLAGE : bar, restaurant
Jean-Marc BLOT
☏ 05.55.51.07.94
Ouvert tous les jours de mai à septembre.

- Soirées musicales, karaoké.
- Moules frites à volonté le vendredi soir.

LE SUPRÊME : boulangerie pâtisserie
4, place du Château à Anzème
☏ 05 55 62 27 65
Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 6 H 30 à 12 H 30 et de 16 H 30 à 19 H
- Dimanche de 6 H 30 à 12 H 30
- Fermée le mercredi.

WICLIC INFORMATIQUE - Cyrille BERTRAND
☏ 05 55 62 80 02 ou ☽ 06 63 23 70 45
Site internet : http://www.wiclic.fr Email : c.bertrand@wiclic.fr
Vente, conseils, dépannage et télémaintenance informatique pour les professionnels et les particuliers.
Domaines d'intervention :

- Matériels : PC, portables, imprimantes, scanners, routeurs et autres périphériques
- Sécurité : anti-virus, antispywares, firewalls
- Réseau et internet : paramétrages, gestion, maintenance du réseau
- Logiciels : installation paramétrage, aide utilisation

Systèmes : Windows 9x, NT, XP

ARTISAN

LA TOUTOUNERIE - SARAH
Toilettage canin à domicile : tonte, bain, séchage, coupe ciseaux, coupe des griffes
Sur RV ☏ 06 40 09 18 19

COIFFURE CHEZ VOUS 23000 ANZÊME - Sandra GADAL
☏ 06 03 96 33 85
Homme - femme - enfant
Coupe ciseaux, tondeuse, tribal. Coupe visagiste, tendance
Pour vos soirées et les fêtes : chignons, attache (boucles au fer, tresses, lissage)

FAMILLE D'ACCUEIL

CHAPUT Joël et Mireille
Fournoue - ☏ 05 55 62 17 29
Famille d'accueil pour personnes dépendantes (s'adresser au Conseil Départemental de la Creuse pour toute demande)

ARTISANS DU BATIMENT

SARL ANZEME RECUP, LABESSE Eric
Les Veillères - ☏ 05 55 52 58 29.
Toutes récupérations, pièces occasion en stock magasin, mécanique, dépannages. Ouvert du lundi au samedi

ENTREPRISE GUENDOUZ
29, Chignaroche - ☏ 05 55 51 03 69
Mail : mguendouz@orange.fr
Pompe à chaleur, géothermie, solaire, plomberie, chauffage, entretien dépannage

BERTRAND Michel
Le Puy Chaillaux - ☏ 05 55 52 72 17
Scierie mobile (entreprise itinérante de sciage à façon), menuiserie, ébénisterie, vente de bois de charpente, plots.

Barry et Sheila RAY, BSR Rénovations
6, Montbut
Mail : r.barry320@orange.fr ☏ 05 55 80 25 32
Charpente menuiserie, pose de plaques de plâtre, portes et fenêtres, peinture décoration d'intérieur et rénovation en général.

ENTREPRISE L.M LEHUT
☏ 06 66 60 30 60
Plomberie, chauffage, électricité

MARCHE RÉNOVATION, Sébastien GALATAUD
Chignaroche - ☏ 06 68 62 15 81
Mail : sebastien23.sg@gmail.com
Travaux de rénovation, couverture et isolation

ANZEMELEC, Bruno SALSKOUSKI
☏ 06.50.59.72.74 / 05.55.52.94.66
3, lotissement Puy Chaillaux
Installation électrique et dépannage - Devis gratuit

ARTISANAT D'ART

ADELINE BEAUJOIN CRÉATIONS
2, FORGES
☏ 05.55.62.27.93 ou ☽ 06.50.14.01.48
Site internet: http://www.adelinebeaujoin.fr
Mail : adelinebeauoin@gmail.com
Création de bijoux uniques contemporains et ethniques entièrement faits main.

AU DÉTOUR D'UN BOIS
MARINO Christian - 11, Le Theil
☏ 05.55.62.41.70
Site internet : http://audetourdunbois.eklablog.com
Mail : christian-dominique@live.fr
Sculpture, tournage, bijoux. Vente sur place.

COMMUNICATION WEB

PEACCOM - Toni DA SILVA COSTA
Entreprise de communication web.
Conception de sites internet vitrine et sites internet boutique pour promouvoir et développer votre activité sur internet.
PEACCOM s'adresse aux petits et grands porteurs de projet en offrant des solutions web adaptées.
2, Forges - ☏ 05 55 62 27 93 - ☽ 07 81 11 98 76
Site internet : http://www.peaccom.fr
Mail: contact@peaccom.com

EN BREF

JARDINER PEUT VOUS APPORTER DES SURPRISES DE TAILLE : UN INTRUS DANS LES RADIS

Christian Parrain, habitant de Puy Barjon, nous a fait part d'une découverte étonnante en octobre dernier dans son potager. Il nous a transmis cette photo. Il s'agit d'un « radis rose » d'une taille exceptionnelle trouvé au milieu de ses congénères. Il indique l'avoir montré à quelques jardiniers beaucoup plus expérimentés que lui qui ont trouvé cela à peine croyable ! **Entier, il pesait 1,390 Kg pour une taille totale de 95 cm et la racine seule pesait 1,100 Kg.** Il précise qu'il provenait bien d'une graine du paquet qu'il a semé. Après dégustation, en piochant dans la réserve de beurre et de sel !, il avait bien le goût de radis.

La fertilité des terres de Puy Barjon ne semble pas suffisante pour expliquer ce phénomène ! Alors, l'hypothèse d'une graine incidemment mélangée lors de l'emballage avec d'autres dans le paquet de graines semble le plus probable ? Dans ce cas, reste à identifier de quelle espèce il s'agit ? Radis géant, rave, navet…. N'hésitez pas à lui faire part de vos connaissances.

« En tout cas, comme le disait mon grand-père, des comme ça, il n'en faut pas beaucoup pour faire une douzaine !!! »

BIEN VIVRE ENSEMBLE, SOLIDARITÉ ET CONVIVIALITÉ AUSSI À CHERFOULAUD, OÙ CHAQUE ANNÉE DES ILLUMINATIONS DE NOËL ATTIRENT DE NOMBREUX VISITEURS

CHERFOULAUD ■ Ce soir, le Père Noël sera de passage dans le village illuminé, lors de la soirée « vin chaud »

Un village entier aux couleurs de Noël

Plus de 2.100 mètres de guirlandes illuminent les rues de Cherfoulaud pour les fêtes, une ambiance féerique assurée qui attire petits et grands…

Virginie Lorthioir
gueretois@centrefrance.com

« Merci pour cet instant magique ». Dans le livre d'or installé à l'entrée du village, les messages de remerciements s'accumulent.

« J'ai eu 1.500 messages dans le livre d'or l'an passé, et il n'y en a pas tant que ça qui laissent de messages » s'amuse Cédric Taillevent. Le jeune homme est à l'origine de ce village illuminé improvisé. Depuis une quinzaine d'années, il a mobilisé la dizaine d'habitants du hameau pour décorer intégralement le village. Une guirlande à la fois, il a remonté la rue d'un sens, puis dans l'autre, avec de nouvelles illuminations chaque année.

Plus de 2.100 mètres de guirlandes lumineuses sont installées : ici le chalet du Père Noël, là un village de Noël en vitrine, un petit train, des bottes de pailles transformée en moulin, une piste de ski reconstituée, des Pères Noël et des bonhommes de neige, bref, tout ce qui fait la magie de Noël.

« Continuer le rêve »

« On y vient régulièrement, ça permet de continuer le rêve, c'est une petite part de bonheur » témoignent Carine et Bernard de Theix, accompagnée de la petite Ambre qui a cru arriver à la « fête foraine » face à toutes ses lumières.

« J'ai commencé le 8 novembre, il y a eu plus de 150 heures de travail, je fais ça tout seul » explique Cédric Taillevent. Une façon pour lui de faire plaisir à tout le monde, de permettre aux gens d'oublier les tracas du quotidien et de se changer les idées. Un altruisme qui va même plus loin, puisque deux soirées vin chaud sont organisées les 22 et 29 décembre au village, dont l'intégralité des fonds récoltés sera reversée à la coopérative scolaire de l'école d'Anzême. ■

Rendez-vous. Ce soir dès 18 heures, une soirée vin chaud est organisée en bas du village, avec le passage du Père Noël prévu à 18 h 30. Petite restauration sur place. Une autre soirée vin chaud sera organisée le 29 décembre dès 18 heures. Le village est illuminé tous les soirs jusqu'au 7 janvier.

ILLUMINATIONS. Des centaines d'illuminations décorent le village de Cherfoulaud pour les fêtes, qui attire chaque année plus de monde. PHOTOS BRUNO BARLIER

Creuse

Plus de 2 100 m de guirlandes illuminent les rues de Cherfoulaud pour les fêtes, une ambiance féérique assurée qui attire petits et grands.

Paroles de visiteurs issues de La Montagne du 22 décembre 2016 : « on y revient régulièrement, ça permet de continuer le rêve, c'est une petite part de bonheur. » témoignent Carine et Bernard de Theix accompagnés de la petite Ambre qui a cru arriver à la fête foraine face à toutes ces lumières.

« Cédric TAILLEVENT, quant à lui a commencé le 8 novembre l'installation des décorations. Il y a plus de 150 heures de travail, il fait ça tout seul !!!! Une façon pour lui de faire plaisir à tout le monde, de permettre aux gens d'oublier les tracas du quotidien et de se changer les idées.

Un altruisme qui va même plus loin puisque les recettes des deux soirées « vin chaud » des 22 et 29 décembre sont reversées dans leur intégralité à la coopérative scolaire de l'école ». *Source La Montagne du 22 décembre 2016.*

La commune est fière de compter sur son territoire des habitants dont la générosité et le dévouement s'exposent ainsi dans les colonnes de la presse locale.

Un grand merci à Cédric TAILLEVENT et à toutes les personnes investies à la réalisation de ce paysage de fête et aux animations avec les Grands Ecoliers d'Anzême.

EN BREF

CONCOURS DE LABOUR ORGANISÉ PAR LES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON

Les Jeunes agriculteurs du canton de Guéret - Saint-Vaury ont organisé la cantonale de labour le 22 août sur la commune d'Anzême. Au total il y avait dix concurrents ainsi que du labour à cheval et à motoculteur. Cette après-midi a pu rassembler un grand nombre de visiteurs pour découvrir ou redécouvrir le labour.

En ce qui concerne le labour à planche Romain Ageorges a fini premier et Thibault Rougeron deuxième. En ce qui concerne le labour à plat c'est Michaël Braime qui sort premier et Alexandre Troubat en deuxième position.

Cette journée s'est terminée par un repas où une centaine de personnes ont pu déguster une entrecôte frites préparée par Christian Fresse que nous remercions.

Ce concours de labour fut une grande réussite et nous tenions à remercier tous les bénévoles qui nous ont aidés à organiser cette journée mais aussi Sandrine et Jean-François Lemoine pour nous avoir laissé organiser cette fête sur leurs terrains.

Nous tenons également à remercier Mr Favière, pour son soutien lors de cette manifestation. Enfin nous souhaitons féliciter encore une fois les deux Creusois (de notre canton!), Romain et Michaël, qui ont participé à la finale nationale de labour où ils ont fini troisième et quatrième dans leur catégorie.

Les jeunes agriculteurs du canton Guéret - Saint-Vaury

anzeme.fr
LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST RICHE EN INFORMATIONS PRATIQUES

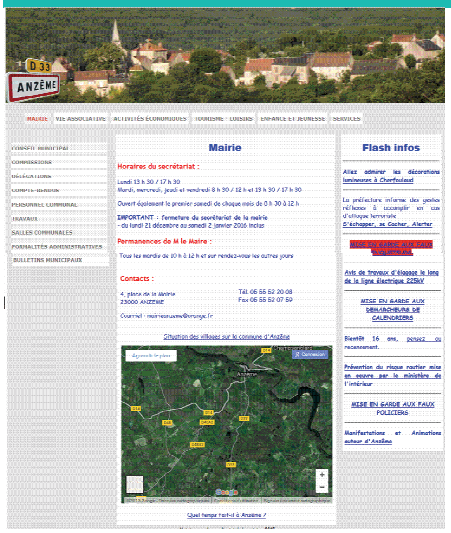

Vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur la commune :

- Mairie : horaires et jours d'ouverture, comptes rendus des conseils municipaux, travaux, bulletins municipaux, tarifs des salles communales, formalités administratives…
- Vie associative : informations des diverses associations d'Anzême, calendrier des animations
- Activités économiques : artisans et commerçants d'Anzême
- Tourisme-loisirs : hébergements touristiques, restauration, activités, patrimoine…
- Enfance et jeunesse : menus de la cantine, école, activités péri éducatives et garderie
- Services : la Poste, bibliothèque, transport, services à domicile…

Sur la page d'accueil, vous découvrirez la cartographie d'Anzême, les prévisions météo à 15 jours sur Anzême, les flash infos sur les animations du moment à et autour d'Anzême, les dernières infos…

Usez-en, abusez-en ! Le site est régulièrement mis à jour.

Un grand merci à Ingrid MARONNE, notre secrétaire de mairie qui assure le suivi du site et à Jean RENON, bénévole très actif sur la commune, qui gère avec efficacité l'ingénierie du site.

LISTE ÉLECTORALE

Du 1er janvier au 31 décembre 2016,

- **37** inscriptions
- **28** radiations,

soit **476** électeurs inscrits sur la liste électorale

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tous les jeunes sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire. La mairie leur délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement entraîne l'inscription automatique sur les listes électorales.

INFOS DIVERSES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES : VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail *(toutefois, si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, la personne peut demander qu'une personne se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.)*

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant et le jour du scrutin, il ne doit détenir qu'une seule procuration établie en France.

Comment faire la démarche ?

Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes.

- Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).
- Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présente ensuite au guichet.

Dans quels délais ?

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration *(une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps).*

Durée de validité

La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée.

Pour un scrutin, le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le 2nd tour ou les 2 tours *(il est possible de choisir le même mandataire pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour).*
Pour une durée limitée, le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La durée maximum de la procuration est de 1 an. *Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte (3 ou 6 mois par exemple).*

Résiliation

Le mandant peut résilier sa procuration (pour changer de mandataire ou pour voter directement) selon les mêmes formalités que pour son établissement.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Le 1er tour de l'élection du Président de la République aura lieu le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

INFOS DIVERSES

PROGRAMMES D'INTERET GENERAL HABITAT (PIG)

POUR LA PÉRIODE 2016-2019, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEVIENT MAÎTRE D'OUVRAGE DES PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITAT ET EN ASSURE LE PORTAGE EN PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET EST SIGNATAIRE ET CO-FINANCEUR DU DISPOSITIF SUR LA CREUSE.

La mise en œuvre du dispositif s'accompagne du déploiement d'une équipe dite de « suivi animation » composée de 11 personnes et qui intègre l'ensemble des compétences demandées par l'ANAH pour effectuer cette mission.

Apporter des soutiens aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans l'amélioration de leur logement (sous conditions de ressources), propriétaires occupants en priorité mais également propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement. Les **locataires** (personnes âgées ou handicapées) **du parc privé** peuvent également prétendre au dispositif.

Réaliser des travaux pour permettre :

- l'autonomie de la personne âgée ou en situation de handicap,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la résorption d'une situation d'habitat indigne ou très dégradé.

Subventions

Les différents signataires apportent des aides complémentaires à celles de l'ANAH pour la réalisation des travaux. Le Conseil départemental intervient sur les domaines :

- de l'autonomie (Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap),
- de l'habitat insalubre (aide complémentaire à l'ANAH de 20 % du montant HT des travaux, dans un plafond de dépenses de 50 000 €).

Mise en œuvre du dispositif.

Accompagnement du diagnostic (liste des travaux à effectuer) au versement des subventions. Entre ces deux étapes, l'équipe de suivi-animation apporte un soutien au propriétaire, par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour :

- collecter et interpréter les devis auprès des artisans,
- établir les demandes de subvention et rechercher l'ensemble des modes de financements possibles,
- suivre l'exécution des travaux.

Chaque intercommunalité définit ses modalités d'intervention, comme elle le faisait lors des précédents programmes d'intérêt général.

Un **fonds départemental d'avance** pour l'amélioration de l'habitat a été créé par le CD23. Il permet d'assurer auprès des artisans le **préfinancement des travaux** subventionnés.

Pour tout renseignement
☏ 05 87 80 90 30
ou habitat@creuse.fr

DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET A SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, DANS L'OBJECTIF DE PERMETTRE AUX USAGERS DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) DE BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉHABILITATION DE LEURS DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. CETTE CONVENTION, D'UNE DURÉE DE 3 ANS, VISE À PERMETTRE LA RÉHABILITATION FINANCÉE D'UNE CENTAINE D'INSTALLATIONS PAR AN.

Montant des subventions

Le montant de l'aide s'élève à 60% du montant TTC des travaux et étude de sols.

Elle est calculée, sans prise en compte des conditions de ressources, sur un montant plafond de 8500€TTC et peut donc atteindre la somme de 5100€.

Critères d'éligibilité (définis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) :

- Pour pouvoir prétendre à l'aide financière, chaque usager doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :
- Le propriétaire doit avoir acheté l'habitation avant le 1er janvier 2011 ;
- L'habitation doit déjà être équipée d'un dispositif d'assainissement (aucune aide financière ne peut être attribuée en cas d'absence d'installation), réalisé avant le 9 octobre 2009 ;
- L'installation doit être non conforme et doit remplir l'une des deux conditions suivantes :
  - être située dans une zone à enjeux (périmètre de protection de captage, zone à proximité d'une baignade…..) dans laquelle l'assainissement non collectif serait susceptible d'engendrer un impact sanitaire ;
  - présenter un danger pour la santé des personnes au titre de l'arrêté du 27 avril 2012 (permettre un contact direct possible avec les eaux usées non traitées par exemple) ;

DES SUBVENTIONS POUR VOS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SUITE)

Des subventions pour vos travaux d'assainissement non collectif

- L'habitation doit être située sur une zone délimitée en assainissement non collectif au titre de l'étude de zonage d'assainissement communal ;
- Un contrôle « diagnostic » et de bon fonctionnement de l'installation doit avoir été effectué par le SPANC.

Dispositifs d'assainissement non collectif prioritaires

L'objectif de cette opération est de supprimer les impacts les plus importants sur l'environnement. Il a été décidé de prioriser les réhabilitations financées sur les installations étant à l'origine de rejets d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau, fossés, ou réseaux de collecte des eaux pluviales.

Aides financières complémentaires

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret peut également attribuer des aides financières de 1500 € maximum pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, sous conditions de ressources.

Vos travaux d'assainissement non collectif peuvent également être financés par un écoprêt à taux zéro, sous conditions d'éligibilité.

Campagne d'information

Des réunions d'information ont été organisées au cours de l'automne 2016 et chaque usager éligible a reçu un courrier d'invitation.

Elles avaient pour objet de détailler la procédure à suivre pour le montage du dossier de demande d'aide financière et pour la réalisation des travaux. Il faut préciser que la subvention ne peut être versée qu'après acquittement de la facture des travaux par le propriétaire.

De nouvelles réunions seront organisées en 2017.

Contact
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Nicolas YVERNAULT
nicolas.yvernault@agglo-grandgueret.fr
Tél : 05 55 41 04 48
www.agglo-grandgueret.fr (rubrique « Environnement – Service public d'Assainissement Non Collectif)

OPERATION D'INCITATION A LA RENOVATION DES FACADES

Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement technique pour votre projet !

La 2ème tranche des travaux aura lieu au printemps pour cette maison du bourg

L'opération façades permet à tout propriétaire en centre bourg qui contribuera à améliorer l'image du territoire en réalisant le ravalement des façades de son immeuble, le changement et la mise en couleur des menuiseries extérieures, de bénéficier d'aides financières et d'une assistance architecturale, technique et administrative.

Le partenariat établi avec le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) ou l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse) permet d'apporter un conseil architectural et technique aux propriétaires qui peuvent ainsi prétendre à **une subvention de 40 % du montant HT** des travaux (aide plafonnée à 4 000 € par projet) octroyée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Cette aide sera attribuée pour des travaux visibles de la voie publique en centre bourg et favorisant la mise en valeur globale de l'immeuble.

Vérifiez l'éligibilité de votre patrimoine !

Plus de 400 façades éligibles sur le territoire du Grand Guéret :

- Centre historique de Guéret ;
- Centres bourgs d'Ajain, Bussière-Dunoise, Saint-Vaury, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Sainte-Feyre ;
- Cœurs de village de la Chapelle-Taillefert, Glénic, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche, Saint-Eloi, Anzême, Jouillat.

Bâtiments éligibles :

- Bâtiments non vacants, à usage d'habitation (résidences principales et secondaires) ;

- Bâtiments d'architecture traditionnelle non affectés à usage d'habitation mais liés à l'habitation, notamment les anciennes dépendances, par exemple les granges, remises, etc. *Sur ces immeubles, toutes les **parties des façades visibles du domaine public** en alignement ou en retrait (murs de clôture, pignons y compris) sont concernées si elles sont en accord avec la typologie de la façade principale* ;

- Bâtiments dont la **date de construction est antérieure à 1945** (des exceptions sont possibles pour les immeubles plus récents).

Les travaux subventionnables peuvent être le gros œuvre, la toiture, la mise en teinte de l'ensemble, la restauration d'éléments… L'ensemble des interventions sur le bâti traditionnel devra être conforme aux préconisations techniques dressées par le CAUE ou l'UDAP et validée par la commission des façades.

Sur la commune : des projets de rénovation des façades en centre bourg sont en cours d'instruction par les services de la Communauté d'Agglomération et devraient voir le jour dans les prochaines semaines.

Attention ! Chaque cas étant particulier, il est impératif de se renseigner auprès des services de la Communauté d'Agglomération au préalable. Aucune aide ne sera attribuée si les travaux ont été réalisés.

VOTRE CONTACT
Sandra DOMINGUE, Animatrice Habitat
Tel : 05 55 41 04 48
sandra.domingue@agglo-grandgueret.fr

PERSONNALITES

En famille aux conseils municipaux d'Anzême et Guéret
Les familles LECANTE et LAGRANGE ont eu des membres de leur famille au sein des 2 conseils municipaux. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits concernant les délibérations prises pendant leur mandat. Celles d'Anzême sont issues des registres de la commune. Celles de Guéret sont extraites du livre de Jean PICAUD, enseignant creusois à la retraite, paru récemment et intitulé « Les maires de Guéret depuis 1790 ». Merci à lui pour son aimable autorisation (les passages du livre sont en italique).

LECANTE Pierre : maire d'Anzême de 1874 à 1888 puis de 1896 à 1910

Il est né en 1822 à Jouillat et était le fils de LECANTE Pierre et de TINGAUD Louise et l'époux de PACAUD Marie.

15 février 1874 : installation du maire LECANTE Pierre et de l'adjoint GLOMOT Antoine. Au conseil, on trouve aussi les noms Penot, Tourteau, Marcoux, Auclair, Parain, Pasty, Glaudet, Sudron

1874 : choix entre 2 tracés du chemin N°2 du Vignaud à Guéret aux environs de la Breuille ; divers allotissements de parcelles de biens communaux partagés par village proportionnellement au nombre de feux actifs ; diverses demandes de soutien de famille ; fixation du traitement de l'instituteur (800 fcs) et de l'institutrice (500 fcs)

1875 : approbation de la création d'une voie d'intérêt commun allant de Châtelus à Saint-Vaury importante pour le commerce agricole ; gratuité aux écoles pour les enfants jusqu'à l'âge de 13 ans

1876 : décision de construction d'une école de filles sur l'emplacement du fournil : la construction d'un grand bâtiment école et mairie ne commencera finalement qu'en 1885 pour 53.800 fcs dont 25.000 fcs de secours du ministre de l'Instruction Publique. Avant, la salle des garçons servait aux réunions du conseil, à la célébration des mariages et à la tenue des collèges électoraux. L'école des filles faisait l'objet d'une location à côté d'une auberge sans cour, préau, ni lieux d'aisance !

1881 : accord sur le nombre et l'emplacement des gares et stations à établir sur le chemin de fer de St-Sébastien à Guéret. Vœu que la station de Theix soit désignée sous la dénomination de station d'Anzême- St-Sulpice.

1882 : création d'une école de hameau à Fournoue (32 feux et 131 habitants + 40 feux et 216 habitants dans les villages qui l'entourent) ; création d'une institutrice adjointe à l'école de filles du bourg dirigée par Mme Bouchardy et qui compte 95 élèves !

1884 : élection du maire LECANTE Pierre et de l'adjoint TOURTEAUD Martial. Au conseil, on trouve aussi les noms Auclair, Pascaud, Tourteaud, Pasty, Michellet, Pluyaud, Meton, Renon

1885 : demande de création d'un bureau de poste à Anzême (renouvelée en 1899 et 1902 !)

1886 : vote de 145 fcs pour construction d'une passerelle à Clérat ; demande de maintien de l'étude de notaire à Anzême créée depuis plus de 200 ans ; demande d'une médaille de sauvetage pour M. Leruste qui au péril de sa vie est descendu 2 fois chercher 2 malheureux ouvriers asphyxiés en travaillant au fond d'un puits (un des ouvriers a pu être ramené à la vie)

1888 : élection du maire DURAND Antoine par 8 voix contre 4 à LECANTE Pierre ; élection de l'adjoint DEMARGNE Antoine par 7 voix contre 3 à TOURTEAUD Martial et 2 blancs

1896 : élection du maire LECANTE Pierre au bénéfice de l'âge après 3 tours à 8 voix contre 8 voix à DURAND Antoine ; élection de l'adjoint PASTY Jacques au bénéfice de l'âge après 3 tours à 8 voix contre 8 voix à DEMARGNE Antoine

1897 : secours pour la construction d'un aqueduc vers l'ancien étang de Ventenat, pour un pont à Birat et sur le Mailleret suite à inondation ; demande que le curé de Champsanglard (700 habitants) habite le bourg d'Anzême ou alors la nomination d'un prêtre à Anzême (1500 habitants)

1900 : construction d'un lavoir à Montbut

20 mai 1900 : élection du maire LECANTE Pierre par 13 voix (3 blancs) et de l'adjoint PASTY Jacques par 14 voix (1 à TOURTEAUD Martial, 1 blanc) ; Au conseil, on trouve aussi les noms Demargne, Beaudroux, Sudron, Catinat, Bridier, Durand, Foreau, Jacquet

15 mai 1904 : élection du maire LECANTE Pierre par 8 voix (6 à Catinat Silvain, 1 à Bertrand Philippe) et de l'adjoint PASTY Jacques au bénéfice de l'âge après 3 tours par 8 voix contre 8 à Sudron Noël

1904 : réfection et déplacement de la croix de la place de l'église suite à un accident

1906 : réparation au puits, à l'abreuvoir et au lavoir du Theil

PERSONNALITES (suite)

5 avril 1908 : élection du maire LECANTE Pierre par 13 voix (1 à Tourteaud Martial, 1 à Pradeau Alexandre, 1 blanc) et de l'adjoint AUCLAIR Jean par 9 voix contre 7 à Pradeau Alexandre

1908 : demande de renseignement au Préfet pour l'établissement d'un bureau téléphonique à Anzême
A partir de 1909, le conseil se réunit sous la présidence de l'adjoint, Jean AUCLAIR. Pierre LECANTE décède à 87 ans à son domicile le 21 janvier 1910.

Son fils LECANTE Philippe sera maire de Guéret d'août 1907 à Juin 1909.
Il est né le 3 octobre 1845 à Anzême. Installé à Guéret comme entrepreneur de travaux public, il est élu conseiller municipal de cette commune le 1er mai 1892 puis adjoint en 1896 et enfin maire de 1907 jusqu'en 1909.

23 août 1907 : élection du maire Philippe LECANTE (22 voix) et des adjoints NORAT et GRAND après le décès du Dr Ferdinand VILLARD le 8 juillet 1907.

1907 : les conseillers se soucient de l'alimentation en eau : il faut rechercher de nouvelles sources dans les bois ; une somme de 9.500 F est votée pour des travaux au lycée de garçons ; projet de vente de l'ancienne école de filles (elle sera achetée 15.000 F en 1908 par la Caisse d'Épargne) ; on parle aussi du boisement du Maupuy, des lavoirs et de l'hygiène publique.

1908 : protestation énergique contre le projet de transfert à Châteauroux du dépôt de remonte ; décision de mise à l'étude de la reconstruction de l'hôtel de ville, de revoir le pavage des rues, de créer un réseau d'égoût.

1909 : annonce de l'installation éventuelle d'une garnison d'artillerie ; décision d'ouverture de la rue Victor Hugo ; discussion sur le chauffage des écoles.
Philippe LECANTE décède le 27 juin 1909 à Anzême. Son nom sera donné à l'établissement des bains-douches, lors de l'inauguration le 19 septembre 1909. C'est la Caisse d'Epargne qui en avait financé la construction ; cependant, M. Lecante, Maire, « s'était occupé avec sollicitude de cette œuvre sociale » (L. Lacrocq).

Le petit-fils de Pierre LECANTE, Pascal LECANTE succèdera à son grand-père comme maire d'Anzême de 1910 à 1912.

LAGRANGE Jules : maire de Guéret du 9 mai 1953 au 22 mars 1957
Il est né à Guéret le 23 juin 1888 et était le fils de Jean Lagrange, camionneur et de Marie-Louise Sudre. Après de bonnes études au lycée puis à la faculté, il devient chirurgien dentiste à Guéret. Il épouse en 1911 Fernande Lescaroux. Élu conseiller municipal en 1935, il sera à nouveau élu après la guerre en 1945, 1947 et 1953. Le 9 mai 1953, il est élu maire au 3ème tour par 13 voix contre 7 à A. Tourtaud et 3 blancs ou nuls.

1953 : création d'une 6ème classe en maternelle et d'une classe de perfectionnement ; le 15 juillet, le budget additionnel est adopté de justesse avec voix prépondérante du maire (11 voix contre 11) ; un emprunt de 10 millions est décidé pour la construction d'une école maternelle

1954 : étude pour un projet de construction d'HLM à Sagne-Moreau ; question du préventorium de Grancher ; 800.000 F accordés par l'Etat pour les dommages de guerre subis par l'église : vitraux, toiture...

1955 : demande de terrain pour établir des jardins ouvriers ; réalisation du square Jorrand ; étude de l'aménagement des halles ; choix de la dénomination « Place Arfeuillère » pour l'espace en bas de l'avenue E. France)

1956 : adoption du budget à l'unanimité ; vœu pour la paix en Algérie adopté par 7 voix et 16 abstentions ; discussions pour construire un centre scolaire, pour déplacer la gare routière, pour transformer le théâtre, pour créer un plan d'eau à Courtille ; achat de terrains à la Rodde pour construire un groupe scolaire

27 février1957 : décision d'achat de terrains près de l'étang de Courtille ; approbation difficile du budget primitif par 12 voix contre 10

Cette séance est la dernière présidée par J. Lagrange qui décède le 22 mars à son domicile avenue Gambetta. Rien ne lassait présager cette mort brutale.

Esprit original, érudit, il a publié plusieurs ouvrages. Il a été l'ami de la famille Jouhandeau et de Pierre Bourdan. Il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Jean LAGRANGE

Son fils LAGRANGE Jean sera conseiller municipal à Anzême de 1977 à 1981
Il est né le 26 mai 1920 à Guéret. Il est le deuxième enfant de Jules Lagrange et de Fernande Lescaroux, née à Ste Feyre dans une famille d'instituteurs. Il fait des études de médecine puis de chirurgie orthopédique.

Engagé volontaire dans l'armée de l'air (1941-45), il rejoint les hôpitaux de Paris après la guerre et lie son destin à celui de Robert Judet, chirurgien creusois avec lequel il a développé la chirurgie orthopédique. Il s'est spécialisé dans la luxation congénitale de la hanche, fréquente en Limousin et en Bretagne ; puis la chirurgie évoluant, vers les prothèses de hanche et de genou dont il a été l'un des pionniers. Il y consacre toute sa carrière en France et à l'étranger.

La maison du Belvédère

Il rachète au début des années 50 la maison du Belvédère que Jules et Fernande Lagrange louaient de longue date à des cousins de la famille. La maison actuelle a été construite en 1927 sur une épicerie auberge, relais de poste avant la descente vers la Creuse.

PERSONNALITES (suite)

En 1952 il épouse Anne-Marie Marcaire, infirmière. Quatre filles naissent entre 1954 et 1959.
A la demande de Claude Barbe, fils de François son ami de toujours il se présente et est élu au conseil municipal d'Anzême aux élections des 13 et 20 mars 1977 : 1er tour : Aussourd Roland 235 suffrages, Magnon René 231, Bournazel Roger 222, Guerrier Albert 221, Lagrange Jean 211, Barrière André 203, Virlojeux Jean-Louis 194, Duclosson Louis 189, Michellet Gustave 188, Mégret Roland 187, Grosvallet Denise 183, Pacaud Jean 181.
2ème tour : Barbe Claude 199

27 mars 1977 : élection du maire AUSSOURD Roland par 10 voix (2 à Lagrange Jean et 1 blanc), du 1er adjoint Magnon René par 12 voix (1 blanc) et du 2ème adjoint Bournazel Roger par 10 voix (1 à Lagrange Jean, 1 à Barbe Claude, 1 blanc)

Pris par ses obligations professionnelles à Paris, Jean Lagrange n'assistera qu'à quelques conseils municipaux avant de démissionner en 1981 après un désaccord avec les positions du conseil concernant la création des barrages sur la Creuse auxquels il s'opposait totalement.

Il a toutefois obtenu que le positionnement de ceux-ci protège le site du pont du diable.

Pendant son mandat, il a notamment œuvré au classement du retable de l'église du village, à la restauration de son clocher par des compagnons du tour de France et au classement de l'église d'Anzême au titre des Monuments Historiques.

Ce sera chose faite le 19 mars 1982. Pour cela, il a pu s'appuyer sur ses relations à Paris, notamment Monseigneur Daniel Pézeril, évêque auxiliaire de Paris de 1968 à 1986 qui viendra même à Anzême célébrer le mariage de sa deuxième fille Marie Lagrange en 1979.
A cette occasion, les deux restaurants du village (Eliane Niveau et Maurice Châteauvieux) reçoivent la noce la veille et le jour du mariage. La salle du Belvédère est prêtée par M et Mme Michellet le soir aux jeunes qui ont dansé au Belvédère.

Jean Lagrange meurt à Paris le 19 septembre 1996. Il est inhumé avec son épouse dans le caveau familial à Guéret. Sa famille est restée fidèle à la Creuse (La Chezotte, Ahun et Anzême)

ET PUIS… IL Y A TRENTE ANS… DANS LE BULLETIN DE LA COMMUNE…

Etat civil

2 naissances : Colombeyron Emilie et Lebret William
3 mariages : Bornot Joël et Pateyron Pascale, Debris Jean-Louis et Glomot Colette, Lingelser Gabriel et Villetelle Valérie
12 décès : Auclair Eugène, Auclair Marcelle, Beaudroux Alice veuve Tourteau, Couderchon Rose épouse Glomot, Jacquet Marie veuve Tête, Mathurin Roger, Pardenaud Paul, Quellet Marie veuve Colomberon, Réveil Albert, Tingaud Elisée, Touche Simone épouse Tournemine, Villemalard Léonie veuve Guillon

Nouveaux habitants

Au bourg : M. et Mme Nadaud Claude
A Chignaroche : M. et Mme Raguène André, M. et Mme Dommange
A Fournoue : M. Petit, Mme Poulard, M. Benoît
A Puy Barjon : M. Monzat et Mme Wagler, M. Bernard, Mme Tassain

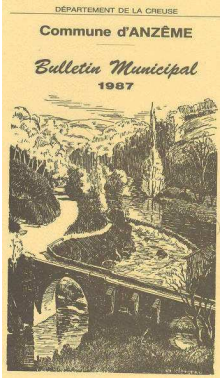

Travaux et divers

Les travaux de viabilisation des 22 lots du lotissement sont terminés. Dans l'attente de la construction d'un terrain de football à Péchadoire, un terrain provisoire pourvu d'un vestiaire en bois est aménagé à proximité du lotissement.
Remplacement de fenêtres et portes de la mairie et de l'école pour 99.989F
A l'église, les maçonneries du transept sont consolidées, le retable est restauré, des études pour la restauration du clocher sont réalisées.
A la salle communale, une allée de pavés est réalisée, un chauffe-eau électrique et un fourneau à gaz sont achetés.
Un réseaux d'eaux usées par lagunage est réalisé à Péchadoire et un avant-projet d'assainissement du village de Montbut est à l'étude.
Le secrétariat de mairie est équipé d'une nouvelle machine à écrire et d'un photocopieur. Le téléphone est installé à l'école...

Les associations

L'ACCA est présidée par Bruno Valeteau après le départ de Jean-Marie Quellet qui est remercié pour tout le travail effectué durant son mandat. Christian Rousseau rejoint le conseil d'administration. MM. Cornette et Durand, les gardes particuliers sont félicités pour la prise de nombreux renards et blaireaux. Le banquet et le bal ont eu lieu au restaurant Niveau.
L'ASCA est présidée par Patrice MOREAU. Côté sport, on parle de l'équipe de football qui a besoin d'être soutenue, de la gymnastique volontaire des jeudis soir et des 2 équipes mixtes de ping-pong. Les stages estivaux ont eu du succès. La troupe amateur d'Anzême a assuré 7 représentation de la pièce théâtrale « Médée » devant un total de 600 spectateurs.
Les amis d'Anzême présidée par Georges Renon ont visité l'île de Ré, Garabit et ont admiré du patinage artistique à Limoges et les diapos de leur reporter Henri.
L'ADA présidée par Daniel Salskouski a organisé un concours de belote, des bals, la journée du 14 juillet, un concours de pêche et une soirée bouffe.
La Coopérative Scolaire présidée par Michel Larigauderie, directeur de l'école, a organisé un loto, des concours de belote, une sortie à Vassivière, à Padirac et Rocamadour, une fête de Noël. Une classe de neige est prévue à Superbesse en mars avec une subvention de la commune de 6.020F.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a des nombreuses compétences obligatoires dans le domaine du développement économique, du logement et de l'habitat et des transports. Elle œuvre également dans les domaines de l'accueil de la petite enfance, de la lecture publique, du tourisme, de la protection de l'environnement…

La station sports nature des monts de Guéret

La saison 2016 a marqué un nouveau tournant dans la vie de la station Sports Nature des Monts de Guéret. En plus des activités qui étaient traditionnellement proposées, comme la randonnée pédestre, la randonnée VTT, la course d'orientation, les balades en canoë, le Conseil Communautaire a investi dans de nouveaux aménagements et acquisitions diverses. Ainsi, plusieurs projets ont vu le jour durant l'été dernier, avec l'ouverture d'un swin-golf et d'un stand permanent de tir à l'arc sur la base de loisirs de la commune d'Anzême. Le swin-golf est une pratique ludique dérivée du golf, qui se joue avec une seule canne et une balle de golf à la fois.

Il se pratique sur une zone aménagée de 1,7 ha. Le stand de tir à l'arc comprend 4 murs de tirs à 2 cibles chacun. Les archers peuvent tirer à 5, 10 ou 15 m, dans le cadre d'une activité de découverte et d'initiation.
Ces deux équipements sont ouverts à tous, de juillet à août, ainsi qu'à diverses périodes de l'année, notamment pour les groupes (écoles, ALSH, APE…)

Après avoir relancé la location de canoë kayak sur la plage d'Anzême en 2015, le service Sports Nature a également proposé en juillet et août 2016 en location, des stand-up paddles, des bateaux à pédales et des barques, faisant d'Anzême et également de Jouillat, notre commune voisine, deux bases de loisirs complémentaires à celle de Courtille à Guéret.

Pour relier ces deux bases, une grande barque propulsée par un moteur électrique propose durant l'été, des traversées régulières entre les deux plages. « L'Agglo barque » peut transporter jusqu'à 12 passagers et permet aux touristes de passer d'une plage à l'autre pour y pratiquer les activités.

La population locale et touristique a répondu favorablement aux offres proposées sur notre base de loisirs. En effet, certains weekends des mois d'été, nous avons pu constater un très grand nombre de touristes fréquentant notre plage et profitant des belles journées ensoleillées et des installations existantes.

En 2017, les animateurs du service Sports Nature des Monts de Guéret, dans le but de faire découvrir les activités à nos jeunes, proposeront des interventions aux écoles pour les activités périscolaires, ainsi qu'aux centres de loisirs, notamment le VTT, la course d'orientation, le canoë kayak, le tir à l'arc, le swin golf et l'astronomie.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET (suite)

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le domaine du Développement Economique, l'année 2016 a été marquée par le développement de l'activité sur le nouveau site logistique de NOZ, sur l'ancienne base militaire de Guéret. Des travaux d'aménagement du site ont été réalisés par l'Agglo et l'entreprise a procédé à des aménagements intérieurs et à des acquisitions de matériels. Le nombre d'emplois créés sur le site est en forte croissance et on constate à la fin de l'année 2016, un nombre de 110 salariés.

Egalement, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a finalisé en 2016, les travaux de construction d'un laboratoire pharmaceutique pour accueillir l'activité de la société TERALI. Ce bâtiment de 1300 m² est composé essentiellement de salles blanches nécessaires à la production de comprimés, gélules, sirops, crèmes et pommades. La construction de ce bâtiment a été achevée durant le 1er semestre 2016. L'activité sur le site a démarré en septembre dernier et à ce jour, on compte 8 emplois créés.

LE SERVICE DE TRANSPORT

Le réseau agglo bus mis en place par la Communauté d'Agglomération depuis le mois de septembre 2013 connait au fil des ans, une fréquentation croissante. Cela est vrai pour le réseau urbain sur la Ville de Guéret, mais également pour le réseau de Transport A la Demande (TAD) qui concerne les communes rurales autour de Guéret. La commune d'Anzême intégrée au secteur Nord bénéficie de ce service.

On constate que l'utilisation du Transport A la Demande par les habitants des communes rurales est en forte progression. Ce service convient tout à fait aux personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion personnel pour se déplacer vers Guéret ou vers les bourgs où se situent des services commerciaux et publics.

On peut rappeler que l'offre de TAD pour la commune d'Anzême est constituée ainsi :

- Du lundi au vendredi, 3 allers et retours/jour vers Guéret.
- Le samedi, 2 allers et retours vers Guéret.
- Du lundi au vendredi, 2 allers et retours/jour vers le Pôle de service de la commune d'Ajain (centre-bourg).

Des dépliants explicatifs sont disponibles à la mairie ou vous pouvez téléphoner au 05.55.51.91.91.

ENVIRONNEMENT

DES GORGES DE LA VALLÉE DE LA CREUSE, À LA CASCADE DES MOULINES, EN PASSANT PAR LE PONT DU DIABLE ET LE PRÉ DES ILES : DES SITES MAJEURS DE NOTRE COMMUNE QUI DEMANDENT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LEUR ENTRETIEN….

Le site de la cascade des Moulines

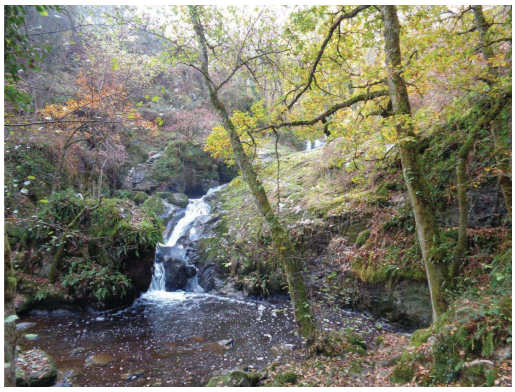

La Siauve, affluent de la Creuse, est un ruisseau paisible sur la grande majorité de son cours. Prenant sa source au nord-est de Saint-Vaury, il coule dans un paysage de plateaux aux formes douces, aux vallées peu marquées. La dernière partie de son cours, non loin d'Anzême présente des caractères différents. Le talweg s'élargit et offre un fond plat dû à des accumulations d'alluvions où l'on remarque des prairies humides aujourd'hui inutilisées.

Puis, les versants se resserrent en raison de la présence d'une importante barre rocheuse qui crée un véritable barrage de 13 à 20 m de hauteur où l'érosion a sculpté des excavations, des replats, des falaises, des gradins et des fissures. Quelques arbres rabougris, des bruyères,... poussent dans les anfractuosités. Pour chaque versant, une lande à bruyère, fougères, genêts, genévriers et petits chênes fait la liaison entre la barre rocheuse et le rebord du plateau.

La chute d'eau atteint environ 8 m de hauteur en plusieurs paliers successifs en raison de la présence de blocs rocheux encombrant l'entaille. A chaque fois, l'eau contourne avec fracas un ou plusieurs rochers, tombe dans un bassin naturel en écumant. Puis l'eau se calme, le fond de la vallée s'évase. La rivière file ensuite rapidement dans un lit étroit mais profond. Puis son lit s'élargit de plus en plus en une rivière beaucoup plus calme. Quelques centaines de mètres après avoir franchi la passerelle reliant le hameau du Theil à Anzême, la Siauve se mêle aux eaux de la Creuse au lieu-dit le pré des Îles.

ENVIRONNEMENT (suite)

Le site des gorges d'Anzême dans la vallée de la Grande Creuse

La Grande Creuse y coule dans une vallée encaissée. Les gorges ont en moyenne 50 à 80 m de profondeur et 200 à 300 m de large. L'essentiel de la végétation est constitué par des bois sur pentes souvent abruptes. Des landes sèches alternent avec ces bois avec par endroits des affleurements rocheux. On y trouve des plantes typiques dont certaines sont rares et/ou protégées en Limousin. Certains rapaces rupestres y nichent comme le Faucon pèlerin.ans la vallée même, au bord de l'eau, le Cincle plongeur contribue également à la valeur du site.

Actions gestion des landes sèches

Depuis 2003, dans le cadre du programme Natura 2000, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Limousin mène des opérations de gestion sur la plupart des landes sèches afin d'enrayer la fermeture des milieux. En effet, sans la mise en œuvre de travaux de restauration et d'entretien, ces milieux sont voués à progressivement se boiser et se banaliser, avec pour conséquence la perte d'éléments forts du paysage et la disparition d'espèces animales et végétales peu communes.
Les mesures de restauration consistent le plus souvent à rouvrir l'espace, par bûcheronnage et débroussaillage, de façon à retrouver les premiers stades évolutifs de la lande et à diversifier la mosaïque d'habitats présents.
Une maîtrise du développement de la fougère aigle et de la repousse des jeunes ligneux est ensuite assurée par une ou plusieurs fauches annuelles complétées si possible par un pâturage ovin.

Pâturage ovin itinérant

Depuis 2 ans, une expérimentation est menée par le conseil départemental de la Creuse sur les communes d'Anzême, de Champsanglard et du Bourg d'Hem avec l'aide de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, du CEN Limousin et de la coopérative OBL, Ovins Berry Limousin. Il s'agit d'un pâturage ovin itinérant au printemps et en automne avec un berger menant avec l'aide de chiens un troupeau de quelques dizaines de brebis limousines prêtées par Nicolas Melin, éleveur de Clugnat. Ce mode d'entretien à privilégier sur ce type de milieu a montré son efficacité car les brebis ont bien débroussaillé et leur piétinement a également bien fait son office. La journée, les brebis se déplacent sur des parcelles situées autour de la cascade des moulines, sur les pentes de Champsanglard en aval du pont du diable et dans les landes des Chezelles au Bourg d'Hem. Le soir, elles regagnent des parcs de nuit clôturés installés dans les côtes d'Anzême en face de la mairie ou aux Chezelles. En début et fin de journée mais aussi lors des « transhumances » d'Anzême aux Chezelles, pour sécuriser les passages sur les portions de route, la population anzêmoise a été mise à contribution ! Merci à tous ceux qui ont prêté main forte pour leur aide régulière de bon matin et le soir ! Les habitants des communes, les automobilistes de passage, les touristes, les enfants, tout le monde a apprécié de voir les côtes ainsi animées et mises en valeur ; les appareils-photo ont crépité !

Réouverture de chemins pédestres

Les bénévoles de l'ASCA ont apporté leur contribution en nettoyant et mettant en service des chemins allant du pont du Diable à Jupille en passant par les landes et offrant de superbes vues sur la commune d'Anzême. Avec Yvan Grugier du CEN Limousin, ils ont également débroussaillé et créé une liaison avec un petit pont en bois entre le chemin passant au dessus de la cascade et le chemin du Theil puis du pré des Iles. Pour cela, il faut remercier de son autorisation, Sébastien Caudoux, propriétaire de la parcelle intermédiaire. Ce passage permet aux brebis et aux randonneurs de relier le pré des Iles à la cascade sans passer par la route.

Projet de création de sentier et valorisation du pré des Îles

Enfin, avec le CPIE, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, un projet de sentier en boucle de l'esplanade de la mairie au pré des Îles puis à la passerelle du Mailleret sur la Siauve est en programmation. Il permettrait de mettre en valeur ce site, d'aider à interpréter l'évolution des paysages avec celle des pratiques humaines. Outre son aspect pédagogique avec 7 ou 8 « stations » d'information pour lesquelles les élèves de l'école seront sollicités, il offrira également un panorama sur les gorges et le pont du Diable et une opportunité de balade « familiale » à partir du bourg.

LES ASSOCIATIONS

LES AMIS D'ANZEME

THÉÂTRE, DÉPLACEMENTS À THÈME, APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS ET REPAS ONT ÉMAILLÉ L'ANNÉE 2016 DE NOS AÎNÉS GRÂCE AU DYNAMISME DES MEMBRES DE LEUR ASSOCIATION

C'est avec un immense plaisir que nous vous retrouvons à l'aube de l'année 2017, pour laquelle nous vous adressons à toutes et à tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année et surtout de très bonne santé.
Pour la 2ème année de reprise de l'Association, nous maintenons le nombre d'adhérents (47) malgré les aléas de la vie.
En 2016, l'année a été marquée par les activités suivantes :

- le 09 janvier, très bonne participation de nos adhérents à la galette des rois
- Le 15 mars a eu lieu l'Assemblée Générale dans la salle des gîtes du Puy Chaillaux, suivie du repas de printemps au restaurant « La Taverne d'Anzême », la salle polyvalente n'étant pas libre, occupée par les classes, l'école étant en travaux.
- Comme chaque année, les amateurs de théâtre se sont rendus, le 17 avril, au Grand-Bourg, pour un spectacle apprécié de tous.
- Malgré un changement de date et une légère modification de programme (conséquences des inondations, Cher en partie non navigable), nous avons déjeuné sur le bateau à quai puis effectué une croisière raccourcie sur le Cher où l'on a pu admirer le Château de Chenonceau, le plus grand et somptueux château Renaissance du Monde, suivie d'une visite libre du Parc des Mini-Châteaux (44) dont on peut contempler la richesse et la diversité de l'architecture française. Chacun est revenu enchanté de cette excursion qui s'est déroulée dans la bonne humeur et un temps très clément.
- Au mois d'août, le club a participé à une exposition à la salle polyvalente, exposant napperons, divers objets au crochet, aiguilles, tricots, broderies confectionnés par certaines de nos adhérentes. Cette première participation improvisée a été un succès, apportant un nouvel élan auprès de nos petites mains. Nous invitons nos adhérentes et adhérents à coopérer en vue d'une future exposition. Merci à tous.
- Au mois de septembre, nos adhérents ont participé à un voyage organisé dans le Puy-de-Dôme par la Fédération Nationale « Génération Mouvement » (randonnée - repas). Malheureusement, ceux-ci sont revenus très déçus de l'organisation.

- Le 19 novembre, a eu lieu notre repas d'automne à la salle polyvalente animé par le groupe Folklorique « Lou Boueradour » de Marsac.
- Nos après-midi récréatifs tous les 4èmes mercredis du mois ont un succès de plus en plus grandissant et nous nous en félicitons.
- Le 17 décembre, pour clore nos activités 2016, a eu lieu la dégustation de la traditionnelle Bûche de Noël et gourmandises diverses.

Venez découvrir nos animations et éventuellement rejoindre notre groupe. Nous vous renouvelons à tous nos meilleurs vœux 2017.

Le Bureau

Rétrospective de l'année en photos….

Convivialité, bonne humeur… mais aussi sérieux quand il le faut !

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES CHASSEURS

La pratique de la chasse contribue à l'attractivité de notre commune rurale, elle doit se pratiquer dans un respect partagé du territoire, de ses habitants, de sa faune, en toute sécurité. Pour notre population communale, avoir plus de 50 chasseurs, qui œuvrent à la bonne gestion cynégétique est une richesse. A nous tous de préserver ce loisir et d'éviter de se trouver regroupés avec des ACCA d'autres communes dans une association intercommunale de chasse.

Avec les années qui se succèdent à vive allure et une saison de chasse qui se termine, semblable aux précédentes, c'est l'occasion de dresser le bilan et les perspectives d'avenir de l'association.

Un accroissement de sociétaires.

A l'issue de l'assemblée générale du 30 avril, pour pallier à la démission de Nicolas, Marc a été désigné pour le remplacer. C'est donc un conseil d'administration rajeuni qui continuera à œuvrer à la bonne gestion de notre association. Avec l'élection du tiers sortant, prévue pour la saison prochaine, toutes les bonnes volontés peuvent d'ores et déjà se faire connaître. A titre d'information le tiers sortant est : Sandrine, Bastien, Philippe Chaput. Nous avons eu le plaisir de constater un léger accroissement du nombre de nos sociétaires et l'A.C.C.A. d'Anzême conforte sa particularité d'accueillir un fort pourcentage de membre « non-possédant ».

Notre territoire est toujours mis à disposition de quelques sociétaires temporaires extérieurs au Département pour les tirs d'été du chevreuil. Une partie du plan de chasse en constante augmentation, ainsi cédée, octroie une bouffée d'air non négligeable aux finances de le la société.

Les battues et la régulation des nuisibles…

Les battues se déroulent dans un bon esprit de convivialité, malgré la faible participation des chasseurs. Toutefois, nous souhaitons accentuer nos efforts pour assurer la sécurité autour de notre loisir. Ainsi, des chasseurs sont régulièrement formés par la Fédération Départementale au rôle essentiel de responsable de battue. Aussi, l'occasion m'est donnée d'insister sur la nécessité d'adapter la vitesse de votre véhicule à la rencontre de chasseurs munis de chasuble orange, la traversée d'un gibier ou d'une meute de chiens pouvant être imminente et donc provoquer un accident. Dans la logique des consignes données avant chaque battue, le conseil d'administration a été contraint de donner un avertissement officiel à deux sociétaires pour manquement aux règles de sécurité précisées dans notre règlement intérieur.
En plus des battues, la régulation des nuisibles est toujours assurée par Patrick, notre garde particulier qui œuvre en permanence. Il est à votre disposition pour toute histoire de poulailler, voir de ragondin et assure la surveillance de notre territoire pour le côté braconnage.
Les sangliers sont peu présents sur la commune et nous devons compter uniquement sur les migrations issues des communes limitrophes pour assurer le plan de chasse. Nous conservons un œil attentif pour maintenir dans le raisonnable les dégâts occasionnés aux cultures et aux prairies. Quand aux chevreuils, la population est en augmentation et nous attirons aussi votre attention sur la route et surtout de nuit où ils surgissent au dernier moment et peuvent créer d'énormes dégâts aussi.

… mais aussi le petit gibier…

Concernant le petit gibier, les contraintes financières nous contraignent à rationaliser la répartition des lâchers. Notre principale inquiétude se porte sur la perdrix qu'il devient impossible à faire cantonner sur le territoire, avec des disparitions prématurées probablement pas seulement due ni à la prédation ni à la sécheresse. La population de lièvre se maintient à un niveau satisfaisant et bien sûr ne parlons pas du lapin.

… et aussi les moments de convivialité ouverts à tous avec le concours de pétanque

Nous avons organisé un concours de pétanque le 6 août au Puy Chaillaux avec la participation de Michel Bertrand que nous remercions particulièrement pour toute son aide. De nombreuses équipes locales de chasseurs et non-chasseurs mais aussi d'estivants sont venues honorer notre manifestation avec 32 équipes.

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES CHASSEURS (SUITE)

A noter que depuis cette saison, les déchets issus des dépouilles du gros gibier sont récoltés sur la base d'une organisation intercommunale en vue de leur équarrissage. Une anticipation nécessaire pour faire face à l'évolution des règlements sanitaires.

Les remerciements

Pour conclure, nos remerciements vont à Monsieur Le Maire et son Conseil pour l'aide financière mais aussi matérielle ainsi qu'à tous les propriétaires et agriculteurs qui nous permettent la pratique de notre loisir sur leurs terres. Merci Josiane et Jean-Michel, nos hébergeurs d'avoir reconduit notre «bail » pour la cabane. Un grand merci à Jean-Pierre, véritable Mac Gyver qui nous a fabriqué une belle chambre froide et qui a accueilli comme il se doit les chasseurs qui venaient pour les tirs d'étés.
Merci également à toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement de l'association.

Les vœux pour la nouvelle année

Que cette année vous apporte santé, bonheur et prospérité dans tous vos souhaits. Bonne et heureuse année à vous tous.

Les vœux de bonheur ….

Nous souhaitons tous nos meilleurs vœux à Bastien, notre trésorier, et Stéphanie, son épouse, qui se sont mariés en juin dernier. Bastien a eu droit à la traditionnelle bravade au départ de chez ses parents à Chignavieux, et une haie d'honneur exceptionnelle à la sortie de l'église les attendait. Nombreux s'en souviendront !

La Présidente,
Le bureau de l'A.C.C.A.

AGIR POUR LA QUALITE DE VIE A ANZEME

L'ASSOCIATION AQVA (AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE À ANZÊME) A ÉTÉ CRÉÉE POUR DÉFENDRE LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS D'ANZEME TOUT EN RESTANT ATTENTIVE À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL, SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE DE NOTRE COMMUNE CREUSOISE RÉPUTÉE POUR SA QUALITÉ DE VIE.

En ce sens, AQVA dénonce principalement le projet d'implantation de huit éoliennes géantes de 150 m sur la commune (hauteur équivalente pour chacune d'elle à un immeuble de 50 étages).

En 2016, elle a principalement agi en ce sens :

- rencontre avec les Anzêmois,
- distribution d'un imprimé résumant les faits,
- mise en ligne d'une pétition,
- demandes de rendez-vous avec le Maire et ses conseillers (sans succès),
- entretien avec le bureau du préfet,
- réunions avec d'autres associations dont celles de St Fiel et Glénic, etc.

Pour 2017, nous continuerons nos actions afin d'éviter qu'une vingtaine d'éoliennes proches de nos habitations soient érigées.
Nous proposerons des dossiers tels que les effets des pesticides et des herbicides, le nouveau mode de gestion de ramassage des déchets ménagers, la sécurité routière au sein des villages,.
Nous nous engagerons également sur la protection de la faune sauvage et domestique ainsi que de la flore …

Contact association par mail : aqva.creuse@gmail.com
ou sur le site http://aqvacreuse.simdif.com

LES ASSOCIATIONS

AAPPMA ANZEME - SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS

Vous souhaite une excellente année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2017.

Evènements 2016 : Creuse Médiane Fishing (collaboration entre AAPPMA Anzême Saint-Sulpice-Le-Guérétois et AAPPMA Guéret)

Le 30 juillet - Rencontre de pêche au coup – secteur Péchadoire :
Un temps légèrement couvert et un ciel menaçant en fin de soirée, n'avaient pas découragé la trentaine de participants à se mesurer en une amicale partie de pêche. Très peu de poissons la 1ère heure de la rencontre et finalement un résultat tout à fait honorable en fin de partie. Poissons chats, brèmes, perches constituaient la majorité des captures.

Le 24 septembre - Marathon de pêche du poisson chat. Une trentaine de participants se sont mesurés au redoutable "Cat' Fish", fléau des eaux en devenant rapidement envahissant. Le but de cette amicale rencontre étant précisément de contenir l'expansion du "chat" par des prélèvements répétés, afin de conserver une certaine qualité de pêche. La Fédération de Pêche a rejoint il y a quelques années, les 2 AAPPMA locales (Anzême et Guéret) dans le combat qu'elles avaient initié. La rencontre et son organisation ont fait l'unanimité auprès des concurrents présents. 9heures de pêche "non-stop" de 8H00 à 17H00, ont permis la capture d'environ 50 Kg de nuisibles qui ont été détruits, soit un millier de reproducteurs qui ne perpétueront pas l'espèce.

La régulation de poissons chats se poursuit avec la Fédération Départementale de la Pêche. La Fédération Française des Pêches Sportives et le CD 23 ont été présents sur le secteur d'Anzême : les 9, 10 et 11 Septembre 2016 : Championnat de France 1ère division de pêche à la plombée, les 22 et 23 Octobre 2016 : Finale du challenge national Sensas Feeder Tech de pêche à la plombée, et les15 et 16 Octobre 2016 : 3ème Master Sensas Creuse de pêche à la Plombée. Toutes ces manifestations ont permis d'extraire près d'une tonne de poissons chats, et générer une activité touristique et commerciale non négligeable pour les communes.

A gauche, sortie pèche entre adhérents le 08 novembre.
A droite, l'atelier pêche à la mouche créé cette année avec Yannick BARTHELD et Roger VIRLOGEUX.

A noter également la participation active des membres de l'AAPPMA aux activités périscolaires en direction des écoles d'Anzême et Saint-Sulpice-le-Guérétois

Evénements 2017 organisés par Creuse Médiane Fishing :
Street fishing à Courtille le 25 Juin, Concours de pêche au coup à Anzême Péchadoire le 29 Juillet et Marathon Chat sur le barrage (Champsanglard Anzême) le 17 septembre.
Des manifestations nationales sont en cours de validation : petits aménagements pour l'accès sur les berges et aux postes de pêche.

Atelier Pêche Nature – Renseignements et inscriptions 05.55.81.91.15 ou 06.83.17.73.70 et 05.55.52.84.03 ou 06.87.38.83.49
En voilà un qui n'aura sans doute pas loupé l'ouverture du brochet ! Ce pêcheur de l' AAPPMA Anzême Saint–Sulpice-le-Guérétois est l'un des gagnants du grand jeu de la FNPF. Seul Creusois tiré au sort au niveau national, il gagne le remboursement de sa carte de pêche.
Enfin pour nos amis touristes qui souhaitent pratiquer la pêche, les permis obligatoires sont disponibles sur le site internet de la Fédération Nationale : www.cartedepeche.fr au moment d'acheter votre carte de pêche cliquez sur 23 et choisissez notre AAPPMA) Vous pouvez également vous rendre chez nos dépositaires : Bar-Tabac-Restaurant Le Caméléon à Clavérolles (St Sulpice le Guérétois), WICLIC (Conseil et Maintenance - Réseaux informatique) à Anzême, l'Office de Tourisme du Grand Guéret, AAPPMA qui vous délivreront des cartes par internet.
Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité, la Fédération de Pêche 23, EDF et l'ADA pour le prêt de matériel, les communes de SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, CHAMPSANGLARD et ANZEME, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour leur soutien financier et technique.

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DISTRACTIONS D'ANZEME

DES NOUVELLES MANIFESTATIONS POUR 2017 EN PRÉPARATION

Chères Anzêmoises, chers Anzêmois, l'ADA aura essayé d'animer notre commune en 2016 comme tous les ans.

Quelques péripéties ont évidemment alimenté la vie de notre association et c'est ainsi que nous avons dû annuler notre marché de printemps, nos chérubins ayant besoin de la salle durant les travaux de l'école. Sachant que le mois d'avril entraîne quelques risques avec le temps, aucun refuge n'étant permis pour les exposants et visiteurs, nous avons pris la décision de ne pas organiser ce marché en 2016.

L'autre événement que nous avons annulé c'est la soirée mousse. La situation de notre pays à l'époque a fait que la sécurisation du site n'était pas envisageable pour accueillir le public dans de bonnes conditions, les exigences administratives étant trop élevées pour le peu de bénévoles que nous sommes.

Pour le reste, le marché d'été organisé le 15 août a réuni peu d'exposants, la chaleur les ayant repoussés. Malgré tout, l'organisation de la rencontre de pétanque de l'après midi a permis de voir une vingtaine d'équipes s'affronter dans une ambiance plus que sympathique.

Pour le marché d'automne organisé à la plage, nous avons battu un record d'exposants et les visiteurs n'ont eu que le choix pour leurs emplettes.

Pour 2017, nous allons continuer évidemment et même, nous l'espérons, vous proposer de nouvelles manifestations ainsi que remettre celles que nous avons du annuler en tête d'affiche. Nous vous tiendrons au courant de tout ça par l'intermédiaire des moyens de communication dont nous disposons.

En attendant, l'ensemble des membres de l'ADA vous souhaite une très bonne et heureuse année 2017.

ASSOCIATION DES GRANDS ECOLIERS

UNE ANNÉE 2016 ENCORE BIEN REMPLIE POUR L'ASSOCIATION DES GRANDS ECOLIERS D'ANZEME, L'ENSEMBLE DES BÉNÉVOLES ÉTANT TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS AVEC DES NOUVEAUX VENUS.

Départ de M. Carnaval

Vin chaud et Père Noël à Cherfoulaud

Tout d'abord, l'ensemble du bureau tient à remercier tous les partenaires sans qui les diverses manifestations ne pourraient avoir lieu. Tout au long de cette année 2016, l'association a organisé des activités récréatives pour les enfants et leurs parents, et a participé aux manifestations d'autres associations communales dans le but d'alimenter la coopérative scolaire sous forme de don (paiement des licences USEP, voyages scolaires, achat de matériels...).

En mars, lors du traditionnel carnaval, les enfants ainsi que leurs parents ont pu se faire maquiller et déguster des barbes à papa, avant de déambuler dans les rues d'Anzême avec Monsieur CARNAVAL. Après l'envolée de ce dernier dans un feu de joie qui a fait pétiller les yeux et réchauffé les cœurs à l'approche du printemps, cette après-midi divertissante s'est terminée par un gouter bien apprécié de tous.

En mai, pour la deuxième année consécutive, le loto « des grands écoliers » s'est déroulé dans la bonne humeur et dans une salle comble.

En septembre, c'était la rentrée…. et afin de rassembler enfants et parents, anciens et nouveaux, un pot de bienvenue a été organisé à la suite de la réunion de présentation de l'équipe enseignante. Puis, l'Association était présente au spectacle de noël organisé par l'école, où comme chaque année elle a tenu la buvette lors de l'entracte, au côté des gâteaux gentiment préparés par les parents d'élèves !

La fin de l'année a quant à elle été célébrée avec vin chaud, gaufres et croque-monsieur, vendus à l'occasion des illuminations du village de Cherfoulaud, dont l'initiateur de cette superbe fresque de Noël animée, Cédric TAILLEVENT, surprend d'années en années. Vous avez pu la découvrir, ou la redécouvrir, entre le 12 décembre 2016 et le 7 janvier 2017. Et pour le plaisir des enfants, le Père Noël accompagné de son « renne » (âne !!) était présent lors de la soirée spéciale du 22 décembre.

Toute l'équipe des Grands Ecoliers d'Anzême vous présente leurs meilleurs vœux de bonheur et de réussite et vous donne rendez-vous en 2017, dans la joie et la bonne humeur, avec l'organisation de nouvelles manifestations !!

L'équipe des Grands Ecoliers d'Anzême

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

35 ANS DE BONS ET LOYAUX SERVICES CONSACRÉS À L'ANIMATION DE LA COMMUNE

Le Duo Arrin

Réhabilitation des chemins de rando

Les après-midi jeux

La fin de l'année arrive et déjà 2017 se profile. Il est donc temps de faire le bilan de 2016.

Comme depuis maintenant 35 années, l'ASCA a animé la commune d'ANZEME.

L'ensemble de nos activités "permanentes" (gym, informatique, après midi jeux) ont eu une excellente fréquentation. Nous profitons de ce bulletin pour remercier les animateurs (Monique, Jean et Catherine) pour leur disponibilité.

En mars l'ASCA avait réuni un centaine de ses membres autour d'une bonne table pour fêter ses 35 années.

En avril ANZEME a confirmé son intérêt pour le théâtre avec une salle comble pour accueillir la troupe "Lever de rideau" de SARDENT.

La rando de printemps a accueilli une cinquantaine de participants.

En mai c'est un week-end organisé avec nos amis bretons de LIFFRE qui a conduit une cinquantaine de creusois en Périgord. Une occasion de réunir randonnées, visites et gastronomie qui a été appréciée de tous les participants.

Dans le cadre de "COQUELICONTES" Agnès LEPART a fait le bonheur des petits (et aussi des grands) avec "La soupe aux cailloux".

Comme d'habitude, l'été a été consacré aux randonnées (rando énigme, randos du mardi, rando grillades avec les Amis de La Chapelle) avec des participants toujours aussi nombreux. Un grand merci à nos "intendants" Jean-Yves et Jean-François pour les pots de l'amitié.

En Juillet a eu lieu l'Expo de peinture sur porcelaine : merci à Eliane et son équipe pour la qualité du travail présenté.

Début août, la musique classique a résonné dans la salle communale avec le DUO ARRIN.

En septembre ce fut une journée à Saint-Emilion chez Colette et Félicien Bareige où accueil, visites et libations furent appréciés de tous.

En octobre ce fut la Rando d'Automne avec encore une bonne participation.

En décembre l'opération "Les brioches de l'Espoir", dans le cadre du Téléthon, a montré une nouvelle fois la générosité des Anzêmois puisque 1 898 € ont été collectés.

Au cours de cette année 2016, les membres de l'ASCA ont participé à la réhabilitation de 2 chemins. Grâce à Bernard METON, nous avons pu remettre en état le chemin d'ANZEME à JUPILLE qui longe LA CREUSE sur la rive droite et qui offre des vues superbes sur la rivière et sur ANZEME. A l'initiative de la municipalité, le chemin qui va de la cascade des MOULINES au THEIL a été débarrassé de ses ronces et autres arbustes qui l'obstruaient. Nous vous encourageons donc vivement à les emprunter.

2016 a donc été une année bien rempli pour l'ASCA. Nous tenons à remercier tous les participants pour leur encouragement à poursuivre. Nous remercions la municipalité d'ANZEME pour son aide financière et matérielle.

Que 2017, soit pour tous et toutes un très bon cru. Que les activités associatives permettent à tous d'adoucir la dureté du monde qui nous entoure.

Les brioches de l'Espoir

La gym du mardi

Rando en Périgord

LES ASSOCIATIONS

LOU MOTO CREUSE

ILS SONT UNE CINQUANTAINE DE MEMBRES, ILS ONT UNE MÊME PASSION : LA MOTO
ILS ONT CRÉÉ UNE NOUVELLE ASSOCIATION SUR NOTRE TERRITOIRE

Notre club est une association loi 1901 ayant pour but de rassembler des personnes ayant la même passion : la moto et est basée à ANZEME

L'association a pour objectif d'organiser des balades dans notre belle région et vers d'autres horizons dans la bonne humeur et la convivialité dans le respect de chacun.

L'association est née au mois de mai 2015 et compte une cinquantaine d'adhérents

Passage du Gois à Noirmoutier

Vélo-rail à Chauvigny

Composition du bureau

Le Président : Michel FOUQUET
Le Vice-président : Bruno VALETEAU
Le Trésorier : Sylvie JOACHIM
Le Secrétaire : Sébastien BARBE
Contact : loumotocreuse@gmail.com - ☏ 06 42 10 65 79

REVUE DE PRESSE DE L'ANNEE 2016

ANZÊME ■ Encordé avec des jeunes Guérétois sur la paroi du rocher de Jupille, dans les gorges de la Creuse

Le Club alpin surveille toutes les voies

Seize jeunes originaires de Guéret ont participé à une après-midi escalade en pleine nature entre Le Bourg d'Hem et Anzême. Après l'accident de Folles, point sur la sécurité.

Adrien Maridet

Les yeux rivés sur la falaise où le jeune Valentin cherche à prendre son premier appui, Ahcène Saci reconnaît qu'« autrefois, on grimpait avec quelques dégaines et un bout de corde ». Force est de constater que les choses ont bien changé. L'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) à la mairie et au centre d'animation de la vie locale de Guéret, a accompagné seize jeunes guérétois, garçons et filles, à cette sortie escalade au rocher de Jupille, encadrée par André Varrieras, moniteur d'escalade et membre du Club alpin de la Creuse.

Des consignes à bien respecter...

Bien que personne ne soit à la merci d'un rocher qui tombe, tout est fait pour que de graves accidents, comme le dernier en date, qui a eu lieu sur le site du viaduc de Rocherolles, à Folles (Haute-Vienne), il y a une dizaine de jours, ne se produisent pas. Pas question de prendre le moindre risque ou de commettre la moindre imprudence, la découverte de cette activité se fera en toute sécurité, c'est le mot d'ordre de la journée.

La fédération française de la montagne et de l'escalade a signé une convention d'usage pour accéder librement au site d'escalade naturel du rocher de Jupille, où plusieurs voies sont aménagées. Cet accord autorise les grimpeurs à « pénétrer sur le site, équiper les rochers et grimper la paroi à partir du mois de juin, après la période de nidification du faucon pèlerin », explique celui qui encadre des cordées depuis vingt-sept ans.

Tour à tour, les enfants se lancent, plein d'excitation ou d'appréhension à prendre de la hauteur, au milieu d'une nature sauvage. Chacun d'entre eux est « maintenu par une corde et un nœud de raccordement, en huit, qui est le nœud le plus sûr pour l'encordement et le plus facile à vérifier ». Munis « d'un casque et d'un harnais à leur taille, serré correctement », les jeunes sont également assurés depuis le haut de la falaise par deux moniteurs « vachés – attachés – sur les deux points du relais au sommet, capables d'assurer deux personnes à la fois et de maintenir une charge totale de 2,5 tonnes chacun ».

CORDÉE. Les jeunes ont escaladé le rocher de Jupille, haut de quinze mètres, sous l'œil attentif de deux moniteurs, et sous les encouragements de leurs accompagnateurs. PHOTO MICHÈLE DELPY

Des purges de roches instables peuvent être envisagées

En bas, aux côtés des encordés prêts à s'attaquer au rocher, seule la personne qui réceptionne les cordes et sécurise les enfants est présente – son casque sur la tête – sur et sous le lieu de grimpe, s'assurant de « se décaler légèrement d'un mètre cinquante par rapport à l'axe de chute éventuel d'un rocher ». Le reste du groupe respecte les consignes et reste en retrait. Dans la rigolade, chacun attend son tour et les impressions à chaud des premiers courageux à avoir atteint le sommet.

Les enfants étaient visiblement ravis de cette sortie en plein air. Tony, 12 ans, s'est régalé. « C'est la première fois que je fais de l'escalade sur des montagnes comme ça. J'ai pourtant le vertige, mais il suffit de se concentrer et de ne pas regarder en bas », pour voir le sommet, quinze mètres plus haut. Angèle, 9 ans, a elle aussi réussi son baptême : « Je n'ai pas eu peur, j'avais confiance en moi, et je suis arrivée jusqu'en haut. Cette journée m'a plu et m'a permis de découvrir un sport que je ne connaissais pas ».

En temps normal, les voies répertoriées sont régulièrement nettoyées, les rochers surveillés, et les points de relais remplacés sitôt qu'ils sont endommagés. Des purges de roches instables ou des actions de renforcement sur les falaises peuvent aussi être envisagées. Cependant, chaque grimpeur doit être « attentif et faire preuve de bon sens. Il faut toujours vérifier par soi-même la voie qu'on va emprunter et il ne faut pas hésiter à renoncer au moindre doute ». ■

Anzême a été citée à plusieurs reprises dans les colonnes de la presse locale en 2016.

Ici et page suivante quelques articles, pour mémoire, issus du journal La Montagne en date des :

- **le Club Alpin le 1er août**
- **La ferme… quand les femmes en parlent le 08 mars**
- **Repas bio et circuits courts à la cantine le 16 juillet**
- **Les stériles le 04 juin**
- **Une école rénovée le 06 septembre**
- **Creuse Médiane Fishing le 30 juillet**

Journée de la Femme

CREUSE ■ Femmes en agriculture, une autre vie dont la rudesse n'efface ni les rides ni l'authenticité

La ferme… quand les femmes en parlent

Retraitées du monde paysan, Renée et Michelle reviennent sur leurs vies de femmes de la terre. Mariage, travail, enfants…

Sophie Guyomar
guyomar@centrefrance.com

DE LA TERRE AUX SOULIERS. Michelle et Renée sur le chemin des souvenirs… PHOTO BRUNO BARLIER

C'est dans un hameau d'Anzème, en Creuse, que ces deux voisines racontent leur vie, celle de ces femmes en agriculture. Autour d'un café et d'une part de tarte, tout revient : le travail, la famille, les amis… On sort les vieilles photos, de mariages, de naissances des enfants, petits-enfants et même arrière-petits-enfants.

Toutes les deux filles de paysans, elles sont restées dans ce milieu parce qu'à l'époque « c'était comme ça ». Michelle, soixante-quinze printemps, s'est mariée à vingt ans. « La terre, la ferme et les animaux, ce n'était pas vraiment mon affaire, mais mon mari aimait ce métier et je m'y suis faite. Je suis partie vivre dans la maison familiale, avec mes beaux-parents. La cohabitation n'était pas toujours facile, mais à l'époque on vivait comme ça, on n'avait pas le choix ».

Pour Renée, 83 ans, c'est son mari, qu'elle a épousé à dix-neuf ans, qui est venu vivre chez elle. Là encore, la cohabitation n'était pas facile. Lorsqu'elle a voulu passer son permis de conduire, ses parents l'en ont dissuadée. « C'est de l'argent jeté par les fenêtres, qu'ils disaient. Sauf qu'aujourd'hui, je serais plus autonome », rétorque l'octogénaire.

Dans les bals

Pour Michelle, même problème, ses beaux-parents ne voulaient pas qu'elle obtienne le précieux sésame : « on nous trouvait des excuses, pas d'argent, trop dangereux… En fait, pour eux, c'est l'homme qui était le plus habilité à conduire. Et pourtant, aujourd'hui, ça me manque de ne pas avoir le permis, surtout que mon mari n'est plus là ». A cette époque, on se rencontrait dans les bals, le samedi ou le dimanche soir. « Nous y allions à pied, en gardant des souliers propres à la main. Nos mamans nous accompagnaient toujours, elles nous chaperonnaient, on ne sortait pas comme ça à l'époque ». Les mères qui accompagnaient les filles restaient assises en cercle sur les bords de la salle, elles en profitaient pour discuter entre elles, et pour échanger leurs avis sur les différents prétendants qui courtisaient leurs filles.

Entre les bals, il y avait des rencontres un peu secrètes. « Avant, il n'y avait pas de clôture et nos parents nous envoyaient surveiller les bêtes. L'occasion pour nous de voir nos prétendants en secret ».

Assez logiquement, venait ensuite le temps des naissances. Renée, qui a eu trois filles, dont les deux premières sont nées à la maison, se souvient du médecin de campagne qui l'avait accompagnée. « Ma première fille, Joëlle, est née au mois de février. Et il y avait de la neige. Le travail a duré toute la journée, et le médecin qui venait de Bussière ne pouvait pas rester avec moi. Il a donc fait sa tournée, passant entre deux visites voir si le bébé arrivait ».

Traire puis accoucher

Michelle, qui a eu une fille dix ans après son mariage, a pu profiter du confort de la clinique de Guéret, mais pas tout de suite. « Le matin, j'ai perdu les eaux, on a appelé le médecin et avant son arrivée je suis allé traire ma laitière. Je suis restée toute la matinée dans sa voiture, pendant qu'il faisait sa tournée. Vers midi, il m'a déposé à la clinique, où mon mari et ma mère m'ont rejoint. J'appelais au secours, pendant que mes proches cassaient la croûte dans le couloir ».

> « A l'époque, on ne sortait pas comme ça »

Aujourd'hui, ces deux femmes qui ont travaillé dur toute leur vie sont à la retraite. Enfin, c'est beaucoup dire. Il n'y a plus de bétail à la ferme, mais il y a toujours des poules et des lapins et les champs à cultiver, à la belle saison. Elles sont paysannes, mais elles sont avant tout des femmes, mères et grands-mères toujours prêtes à ouvrir leurs portes aux voisins, aux amis, à la famille… Bref, à tous ceux qui en ont besoin. ■

Repas bio et circuits courts à la cantine

Après l'agrandissement et la rénovation de l'école, l'installation d'une cuisine flambant neuve, dont l'inauguration a eu lieu samedi 2 juillet en présence du préfet, des parlementaires creusois et de nombreux habitants de la commune, il était presque normal de servir à la soixantaine d'écoliers anzémois des repas en circuits courts et bio.

C'est donc le dernier jour d'école, avant les grandes vacances, que Sandrine, aidée de sa collègue Adeline, a concocté un repas bio.

Pour ce faire, la commune avait préalablement pris contact avec l'animateur de la plateforme Agrilocal du Conseil départemental, un compte en son nom a été créé et c'est via cette structure que les denrées alimentaires ont été commandées en circuits courts. Ainsi, les poulets bio pris ont été achetés à Maisonnisses et la purée « maison » a été réalisée avec des produits bio.

MIAM ! L'année prochaine, les repas bio seront poursuivis.

> L'expérience perdurera dès la rentrée de septembre

À noter l'investissement sans faille de Sandrine pour qui cuisiner des produits de qualité donne tout son sens à sa mission de cantinière. S'il reste des ajustements à opérer, nul doute que l'expérience perdurera dès la rentrée de septembre et devrait être renouvelée avec régularité durant la prochaine année scolaire.

Une communication en direction des familles et des enseignants permettra de mettre en évidence les efforts consentis à l'organisation de ces repas. ■

Une école rénovée et un effectif en hausse

56 élèves ont fait leur rentrée à l'école d'Anzême, entièrement rénovée et inaugurée en présence du préfet de la Creuse en juillet dernier.

Une nouvelle salle d'accueil a été construite, deux salles de classe ont été agrandies et les sanitaires, la cuisine et le réfectoire ont été entièrement refaits à neuf. L'ensemble du bâtiment a été isolé, une chaudière à granulés bois neuve a été installée et la mise aux normes d'accessibilité a été réalisée.

L'équipe enseignante reste la même : Marion Verguet accueille les 19 élèves de maternelle (son complément de service est assuré par Damien Tessier) ; Vanessa Laveyssière accueille les 17 CP-CE1. Magalie Médeau, la directrice de l'école, accueille les 21 CE2-CM (sa décharge de direction est assurée par Céline Gazonnaud).

Cinq personnels communaux – Sandrine Ballere, Adeline Beaujoin, Carole Gouttefangeas, Marie-Zoé Conan et Angélique Pires – assurent un service à l'école.

DE GAUCHE À DROITE. Magalie Médeau (directrice, CE2-CM), Adeline Beaujoin (activités périéducatives), Sandrine Ballère (restauration scolaire), Angélique Pirès (accueil), Marion Verguet (enseignante maternelle), Vanessa Laveissière (enseignante CP-CE1), Carole Gouttefangeas (Atsem).

La commune assure un accueil à la garderie à partir de 7 heures avant les cours de 9 heures et après les cours de 15 h 45 jusqu'à 18 h 30.

Deux activités péri-éducatives spécifiques sont proposées chaque jour de 16 heures à 17 h 30 : elles sont encadrées par des bénévoles ou des associations. Les enfants pourront pratiquer des sports collectifs (USEP), la découverte de la nature (CPIE), effectuer des travaux manuels autour du recyclage, de la musique et chant (FOL), de la poterie-modelage, atelier radiophonique (Radio pays de Guéret), de l'initiation à la programmation informatique, de la peinture sur porcelaine, des jeux coopératifs (ADPEP), de l'initiation rugby (RCG), de la construction de jeux géants, ou encore la découverte de la pêche (AAPPMA),…

La commune assure un service de restauration scolaire à midi les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et développe les expériences d'achats en circuits courts et en produits bio débutées l'an dernier. ■

La Montagne, 4 juin 2016

ANZÊME

Areva renonce à stocker des stériles miniers au Vignaud

Troisième réunion publique à Anzême, mercredi soir, et des mines plutôt réjouies à la sortie.

Christian Andres, « Monsieur après-mines » d'Areva, basé à Bessines-sur-Gartempe, l'a confirmé devant une soixantaine de personnes : « Nous n'engagerons pas de travaux contre l'avis des habitants. Je ne veux pas entrer en conflit avec la commune d'Anzême et les Creusois. Il faut croire que je n'ai pas été suffisamment convaincant ».

Le projet contesté consiste à stocker 18.000 tonnes de stériles sur l'ancienne mine d'uranium du Vignaud (exploitée entre 1956 et 1962). Ce village situé au nord-ouest de la commune a en effet été choisi pour l'enfouissement des stériles (résidus de l'exploitation minière) actuellement dispersés dans d'anciens sites miniers creusois.

Si la radioactivité qu'émettent ces stériles est largement inférieure aux normes de santé publique en vigueur, le ministère de l'Écologie a demandé à Areva de réduire leur dissémination et donc de les regrouper. Un arrêté préfectoral du 7 janvier 2016 a ouvert légalement la possibilité d'apporter et de stocker des stériles au Vignaud.

L'arrêté préfectoral comme une menace

Le maire d'Anzême, Alain Favière, est opposé depuis le début à ce projet. Mercredi soir, les Anzêmois ont formulé de nouveau des objections. Ils se sont notamment inquiétés de l'impact sur la qualité des eaux et de la dépréciation immobilière qu'impliquerait un tel stockage.

Les militants de Stop mines 23 ont également apporté la contradiction à Christian Andres : « Nous attaquerons de toute façon l'arrêté préfectoral au tribunal administratif car il n'y a pas eu d'enquête publique, et il y a la proximité d'un site Natura 2000. En outre le carreau minier fermé ne relève plus de la police des mines comme le stipule l'arrêté ». Si Areva renonce, l'existence même de l'arrêté préfectoral est considérée par certains comme une épée de Damoclès. Et une question demeure : où seront regroupés et stockés ces stériles dont Anzême ne veut pas ? ■

ANZÊME

Creuse Médiane Fishing a sorti ses lignes !

PÊCHEURS. Les meilleures lignes de Creuse Médiane Fishing étaient réunies, ici à Péchadoire.

Le 30 juillet, Creuse Médiane Fishing organisait sa traditionnelle rencontre de pêche au coup sur le barrage de Champsanglard.

Un temps légèrement couvert et le ciel menaçant de fin de soirée, n'ont pas découragé la trentaine de participants. Très peu de poissons ont été pêchés la première heure avec finalement un résultat tout à fait honorable en fin de partie. Poissons chats, brèmes et perches constituaient la majorité des captures.

Les présidents des deux AAPPMA réunies sous le label Creuse Médiane Fishing, Patrick Ligonnet et Guy Garat, ont clôturé la rencontre par un discours dans lequel ils invitaient les pêcheurs à participer à la prochaine manifestation, samedi 24 septembre, sur le même site. Il s'agira d'un marathon de pêche du poisson-chat destiné également à lutter contre la prolifération de ce nuisible en apportant une aide aux efforts entrepris par les deux AAPPPMA locales et la Fédération de pêche de la Creuse.

Classements. 1. Dimitri Fontaine, 2.325 points ; 2. Raymond Picard, 2.245 points ; 3. Guy Garrivet, 1.740 points

Féminines. 1. Aurrore Gandon, 55 points ; 2. Camille Delhaye, 10 points.

1re jeune. Camille Delhaye, 10 points. ■